

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

PACTE TERRITORIAL D'INSERTION (PTI)

2023-2027

LOT-ET-GARONNE  
Le Département



# EDITO

La loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) a confirmé le Département dans son rôle de chef de file de la politique d'insertion. Dans ce cadre, le programme départemental d'insertion (PDI) est l'instrument central de son action en la matière. Il s'agit d'un document précisant les objectifs, les moyens, et les actions susceptibles d'être mises en oeuvre pour assurer l'insertion des bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs.

Pour la mise en oeuvre de cette politique, le Département conclut avec ses partenaires en matière d'insertion sociale et professionnelle un pacte territorial d'insertion (PTI), dont l'objet est de définir les modalités de coordination des actions et interventions qu'ils entreprennent.

A partir du printemps 2022, le Département a lancé les travaux d'élaboration de son nouveau PDI et de sa version actualisée du PTI couvrant la période 2023 à 2027. Vous pourrez les découvrir dans cette brochure.

Ces deux documents, notre PDI et notre PTI, sont animés d'une conviction : celle que les politiques de solidarités sont des outils indispensables pour améliorer la vie quotidienne des publics les plus fragilisés ; des remparts contre la grande pauvreté. Leur utilité est d'autant plus réaffirmée que la crise sanitaire que nous avons traversée en 2020 et le contexte inflationniste que nous connaissons actuellement ont agi comme de véritables révélateurs des inégalités et de l'isolement de certains publics.

Le Lot-et-Garonne est une terre de brassage et de solidarité, qui a, tout au long de son histoire, toujours su accueillir et intégrer à sa société profondément rurale les isolés, les laissés pour compte, les personnes en difficultés, quelles qu'elles soient et d'où qu'elles viennent. Cette tradition de notre département, il nous importe de la faire vivre encore aujourd'hui.

Dans un territoire rural comme le nôtre, l'inclusion de tous est un intérêt majeur de cohésion sociale territoriale. Nous sommes convaincues de la nécessité d'unir toutes les forces du territoire, que ce soient les collectivités, les acteurs institutionnels ou les structures associatives, pour que chaque Lot-et-Garonnais puisse trouver sa place, exercer sa citoyenneté, être acteur de sa propre vie et de celle de notre département.

Notre politique d'insertion et les dispositifs la composant ont pour finalité l'inclusion de chacun, notamment à travers l'accès à un emploi durable et sécurisant et le développement d'une vie sociale épanouissante. A l'heure où les allocataires du Revenu de Solidarité Active sont plus que jamais stigmatisés, il nous revient, à notre échelle, de combattre ces préjugés pour changer les regards et les points de vue.

Et, puisque nous avons décidé depuis 2007 de mettre la démocratie participative au coeur de notre projet, en plaçant l'échange, la concertation et la co-construction avec les usagers au centre de nos politiques publiques, notre PDI et notre PTI ne font pas exception. Dans le cadre du processus d'élaboration de ces documents, le Département a décidé d'associer un groupe d'allocataires du RSA appelés « experts du vécu ». Il s'agissait de recueillir l'avis des bénéficiaires de nos politiques d'insertion pour faire émerger des propositions nouvelles. Il s'agissait, aussi, d'en faire les acteurs de leur propre parcours d'accompagnement, dans le but d'améliorer en continu nos pratiques pour mieux répondre à leurs besoins, à leurs aspirations.

Enfin, ces documents ont également fait l'objet d'un examen par les membres du Conseil Consultatif Citoyen qui, après avoir salué le travail réalisé, ont pu formuler des préconisations extrêmement pertinentes, dont nous tiendrons compte.

Nous vous souhaitons bonne lecture de ce PDI et de ce PTI.

Sophie BORDERIE  
Présidente du Conseil départemental  
de Lot-et-Garonne

Christine GONZATO-ROQUES  
Vice-présidente, en charge du développement  
social, de l'insertion et de l'habitat

# SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| PREAMBULE .....   | 4  |
| SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX.....   | 7  |
| LES 6 OBJECTIFS OPERATIONNELS POUR LE PDI ET LE PTI ET LEUR DECLINAISON EN FICHES-ACTIONS .....   | 14 |
| FICHES-ACTIONS.....   | 17 |
| OBJECTIF OPERATIONNEL 2 SIMPLIFIER ET FLUIDIFIER LE PARCOURS DES BENEFICIAIRES PAR LE PARTAGE D'UNE CULTURE COMMUNE ET LE RENFORCEMENT DES ECHANGES D'INFORMATIONS ET DE LA COMMUNICATION ENTRE PARTENAIRES ..... | 18 |
| OBJECTIF OPERATIONNEL 3 DEVELOPPER LES DEMARCHES "D'ALLER VERS " LES PUBLICS INVISIBLES ET LA MISE EN PLACE D'ACCOMPAGNEMENTS CROISES .   | 19 |
| OBJECTIF OPERATIONNEL 5 Renforcer la mise en lien entre les bénéficiaires et les employeurs .....   | 20 |
| ANNEXES.....  | 21 |
| Liste des 19 chantiers thématiques identifiés dans le cadre de la concertation .....  | 21 |
| Fiches actions rédigées par les groupes de travail.....   | 22 |
| OBJECTIF OPERATIONNEL 2 SIMPLIFIER ET FLUIDIFIER LE PARCOURS DES BENEFICIAIRES PAR LE PARTAGE D'UNE CULTURE COMMUNE ET LE RENFORCEMENT DES ECHANGES D'INFORMATIONS ET DE LA COMMUNICATION ENTRE PARTENAIRES ..... | 22 |
| OBJECTIF OPERATIONNEL 3 DEVELOPPER LES DEMARCHES "D'ALLER VERS " LES PUBLICS INVISIBLES ET LA MISE EN PLACE D'ACCOMPAGNEMENTS CROISES .   | 30 |
| OBJECTIF OPERATIONNEL 5 Renforcer la mise en lien entre les bénéficiaires et les employeurs.....  | 36 |
| ÉTAT DES LIEUX .....  | 42 |
| ÉTAT DES LIEUX DU PDI / PTI DE LOT-ET-GARONNE .....   | 44 |
| CONTEXTE DE L'ÉTAT DES LIEUX .....  | 44 |
| SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DU LOT-ET-GARONNE.....   | 45 |
| DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE .....   | 53 |
| LA SITUATION DES BENEFICIAIRES DU RSA.....  | 54 |
| L'OFFRE D'INSERTION TERRITORIALISEE .....   | 58 |
| LE PILOTAGE DE LA POLITIQUE D'INSERTION .....   | 60 |
| FOCUS SUR LES QUATRE AXES DU PDI/PTI 2022-2023 .....  | 61 |

|   |    |
|---|----|
| SYNTHESE DE L'ETAT DES LIEUX.....   | 66 |
| SUITES À DONNER .....   | 67 |
| GOUVERNANCE .....   | 68 |
| Correspondance entre objectifs opérationnels, fiches actions et chantiers thématiques travaillés dans le cadre de la concertation ..... | 34 |

## PREAMBULE

### POURQUOI FORMALISER UN PDI ET UN PTI ?

La loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion réaffirme le rôle du Conseil Départemental en tant que chef de file de l'insertion pour s'engager, aux côtés de ses partenaires, en faveur de l'accès à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées.

Pour cela, il formalise un Programme Départemental d'Insertion (PDI), qui « définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes ».

Pour que ces actions soient mises en œuvre en cohérence avec l'ensemble des acteurs qui interviennent à ses côtés auprès des publics en difficultés, le Département élabore avec eux un Pacte Territorial d'Insertion (PTI), qui « définit notamment les modalités de coordination des actions entreprises par les parties pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active ».

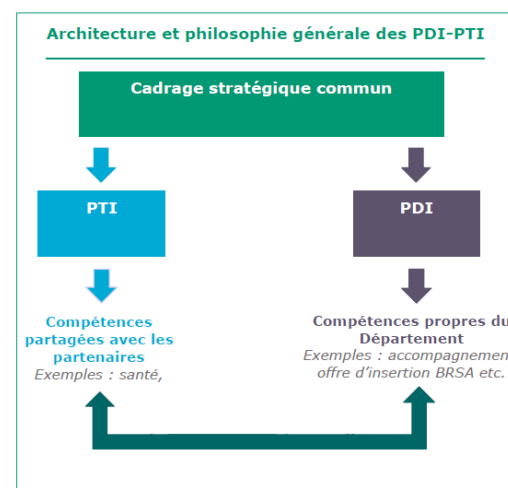
Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) et le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) constituent donc les cadres de référence permettant au Département de fixer, en tant que chef de file, sa politique d'insertion.

- Le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) est la formalisation du partenariat local inscrit dans un cadre législatif prescrit sur le plan

national, qui détermine les orientations politiques et stratégiques relatives à la politique d'insertion et au retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

- Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) formalise les actions propres au Département pour répondre aux orientations du PTI. Le Département y associe l'ensemble des acteurs dont la coopération est indispensable pour la mise en œuvre de son prochain PDI.

L'architecture et la philosophie générale des PDI-PTI a été posée ainsi, dès 2016 :



## CONTEXTE ET METHODE

Le Département de Lot-et-Garonne s'est doté de plusieurs programmes départementaux d'insertion (PDI), depuis la Loi du 1<sup>er</sup> décembre généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, dont les deux derniers concernent les périodes 2015/2019 puis, de manière biennale, la période 2022-2023. Cette programmation départementale de l'insertion a été complétée chaque année, depuis 2019, par une contractualisation avec l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'accès à l'emploi dont la majorité des actions portent sur l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA.

Conscient des enjeux nouveaux qui se posent à l'ensemble des partenaires œuvrant à l'insertion sociale et professionnelle des publics, le Conseil Départemental a souhaité réviser ses priorités et principes d'action pour les années à venir, et se doter d'une nouvelle feuille de route pour la période 2023-2027.

Pour écrire celle-ci, le Département a engagé dès la fin de l'été 2022 une large concertation réunissant l'ensemble des partenaires du territoire. A partir des éléments issus de l'état des lieux de l'insertion à l'échelle départementale, basé sur les réalisations soutenues par les PDI/PTI 2016-2020, les partenaires ont pu identifier les actions prioritaires et co-construire les modalités de coordination pour la programmation 2023-2027 des PDI ainsi que du PTI (objets de documents séparés).

Cette concertation a été menée de manière à répondre à 3 exigences du département pour la construction de sa nouvelle feuille de route PDI/PTI :

- La réalisation d'une démarche porteuse de nouvelles actions et ne se limitant pas à la « compilation » des actions déjà portées par chacun des partenaires en lien avec l'insertion sociale et professionnelle.

- Le souci d'être innovant pour le territoire c'est-à-dire de ne pas « refaire » ce qui a déjà été initié par ailleurs dans d'autres cadres stratégiques, mais s'y appuyer pour aller plus loin.
- La volonté de porter des chantiers en commun, pour lesquels les autres cadres stratégiques ne seraient pas nécessairement adaptés.

Afin de garantir la logique et la continuité avec les dynamiques engagées dans le cadre du PDI/PTI de transition 2022-2023, les travaux de co-construction des nouvelles programmations ont porté sur les 4 thèmes suivants :

- **Accès au droit et au juste droit**
- **Santé et insertion**
- **Emploi d'abord et mobilisation des entreprises**
- **Insertion sociale dans son environnement**

Un groupe de travail a été constitué pour chacun des thèmes. Au total, ce sont plus de 80 experts : professionnels du Département, partenaires insertion et emploi du territoire, ainsi qu'une quinzaine d'experts du vécu (bénéficiaires du RSA majoritairement), qui ont été mobilisés tout au long de la démarche.

Trois séances de travail organisées à la rentrée 2022 ont permis aux groupes de :

1. **Partager et affiner l'état des lieux de l'insertion à l'échelle départementale ;**
2. **Définir les axes d'amélioration autour de grands chantiers ;**
3. **Co-construire de nouvelles actions et des projets partenariaux.**

19 grands chantiers<sup>1</sup>, répartis autour des 4 thématiques proposées et constituant les groupes de travail, ont ainsi été identifiés dans le cadre de la concertation. Pour les mettre en œuvre, près d'une cinquantaine d'actions ont émergé (relevant soit du PDI soit du PTI). Certaines d'entre elles font écho aux axes du PDI/PTI 2022-23 ou à des démarches déjà en cours (dans le cadre de chantiers nationaux notamment), d'autres pistes d'amélioration ont

---

<sup>1</sup> Voir Annexes

été proposées à plusieurs reprises dans différents groupes de travail (ex : cartographier l'offre d'insertion ou de soins).

Le travail d'analyse transverse de ces propositions a permis de les décliner de façon synthétique en **6 objectifs opérationnels** pour la programmation départementale d'insertion. Certains d'entre eux relevant pour leur mise en œuvre à la fois du PDI et du PTI, et d'autres uniquement de l'une ou l'autre des programmations :

1. **Renforcer le niveau de connaissance et d'appropriation des dispositifs par les allocataires et leurs ayants droit**
2. **Simplifier et fluidifier le parcours des bénéficiaires par le partage d'une culture commune et le renforcement des échanges d'informations et de la communication entre partenaires**
3. **Développer les démarches d'aller vers les publics « invisibles » et la mise en place d'accompagnements croisés**
4. **Soutenir les bénéficiaires dans leur insertion sociale et professionnelle**
5. **Renforcer la mise en lien entre les bénéficiaires et les employeurs**
6. **Améliorer l'insertion des bénéficiaires par des formes organisationnelles revisitées**

En outre, l'ensemble des propositions issues des travaux partenariaux ont été réunies autour de **19 fiches-actions (dont 12 au titre du PDI et 7 au titre du PTI)**. Ces fiches (fidèles aux éléments issus des groupes de travail) ont été conçues afin de faciliter le pilotage et le suivi des chantiers par les chefs de projet référents d'une part, et par la direction du CD47 d'autre part. Elles favoriseront également une mobilisation optimale des acteurs et partenaires idoines à chaque fiche action.

Enfin, en vue d'accompagner une approche globale et décloisonnée de la politique d'insertion en Lot-et-Garonne et faciliter la mise en œuvre de la

programmation départementale en articulation avec les partenaires du territoire, les **6 objectifs opérationnels sont repris de façon similaire dans le document du PDI et celui du PTI**. La présentation de leur déclinaison en fiches actions relève ensuite de l'un ou l'autre des documents.

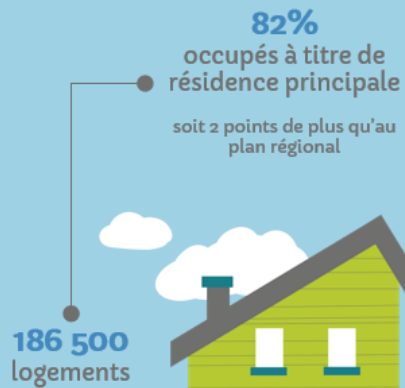
**Le présent Pacte Territorial d'Insertion est donc le résultat d'une analyse transverse des enjeux du territoire et des besoins des bénéficiaires, ainsi que des actions proposées par les partenaires et experts du vécu lors de la concertation.**

# SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX

## LES ATOUTS DU TERRITOIRE

### SON AGRICULTURE ET SON ATTRACTIVITÉ

LA **MAJORITÉ** DE LA POPULATION VIT DANS LES AIRES D'ATTRACTION DES VILLES



DES PRODUCTIONS **EMBLÉMATIQUES**



L'EMPLOI DANS L'**AGRICULTURE** ET LA **CONSTRUCTION** AUGMENTE FORTEMENT





## LES RISQUES POUR LE TERRITOIRE

### LA DISPERSION DE L'HABITAT ET SON FAIBLE NIVEAU DE VIE



UN DES NIVEAUX DE VIE LES PLUS FAIBLES DE LA RÉGION

**LA MOITIÉ** DE LA POPULATION LOT-ET-GARONNAISE DISPOSE D'UN REVENU INFÉRIEUR DE **1 360 EUROS** AU REVENU MÉDIAN RÉGIONAL

UN TAUX DE CHÔMAGE PLUS ÉLEVÉ ET MOINS PROMPT À BAISSER QU'AU PLAN RÉGIONAL

**7,6%** CONTRE **6,5%** EN NOUVELLE-AQUITAINE

LES TEMPS D'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS ET SERVICES DE PROXIMITÉ S'ALLONGENT POUR UNE PARTIE DES HABITANTS

**9 %** DES LOT-ET-GARONNAIS METTENT PLUS DE 7 MINUTES À REJOINDRE CES SERVICES CONTRE **5 %** DES FRANÇAIS

MÉTROPOLITAINS  
*LES TEMPS D'ACCÈS VONT DE 6,4 MIN POUR LE BASSIN DE VIE DE MARMANDE À 15 MIN POUR VILLERÉAL*

UN TERRITOIRE RURAL :

**1 HABITANT SUR 7**

VIT EN DEHORS DE L'INFLUENCE D'UNE VILLE



Travail

UNE POPULATION MOINS DIPLÔMÉE

AU **1<sup>ER</sup> RANG** DES 12 DÉPARTEMENTS DE LA RÉGION POUR SA PART DE DEMANDEURS D'EMPLOI PAS OU PEU QUALIFIÉS



LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT : LES RÉUSSITES  
DE PLUS EN PLUS D'ORIENTATION DES BRSA

LA RICHESSE  
DE L'OFFRE DE SERVICE

INSERTION SOCIALE

SANTÉ

EMPLOI

EST UN LEVIER POUR  
CONSTRUIRE DES FORMATS  
D'ANIMATION DE TERRITOIRE,  
ADAPTÉE AUX  
PROFESSIONNELS PRÉSENTS

\*Source : Enquête  
OARSA, 2018 à 2021



EN 4 ANS,  
LE NOMBRE D'ORIENTATIONS DES PERSONNES  
PRÉSENTANT UNE **PROBLÉMATIQUE DE SANTÉ**  
**A DOUBLÉ**

EST EN **AUGMENTATION SUR 3 ANS \***  
LE NOMBRE DE PERSONNES  
AYANT BÉNÉFICIÉ D'AU MOINS UNE ACTION VISANT :

L'ACCÈS AUX  
DROITS  
OU L'AIDE  
DANS LES  
DÉMARCHES  
ADMINISTRATIVES

À S'INSCRIRE  
DANS UN  
PARCOURS  
DE  
RECHERCHE  
D'EMPLOI

L'ACCÈS À UN  
LOGEMENT, AU  
RELOGEMENT  
OU À  
L'AMÉLIORATION DE  
L'HABITAT

LA FAMILLE  
ET LA  
PARENTALITÉ

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT : LES AXES D'AMÉLIORATION  
UNE ANIMATION TERRITORIALE À INTENSIFIER

L'OFFRE D'INSERTION  
SE RÉVÈLE TRÈS  
**HÉTÉROGÈNE**  
D'UN TERRITOIRE À  
L'AUTRE, PEU LISIBLE  
ET PARFOIS,  
COMPLEXE À ACTIVER



**CERTAINES RÉPONSES  
N'EXISTENT PAS,**  
OU NE SONT PAS  
PROPOSÉES AUX  
BÉNÉFICIAIRES DU RSA  
SUR CERTAINS  
TERRITOIRES



L'ANIMATION  
DU PDI-PTI EST  
**PEU LISIBLE**  
(NOTAMMENT  
AU NIVEAU INFRA  
DÉPARTEMENTAL)



LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA  
RESENT **INSCRITS  
DE PLUS EN PLUS  
LONGTEMPS**



DES ENVELOPPES DE FINANCEMENTS  
**TRÈS DIVERSES**  
(DE 3 600 € À PLUS DE 100 000 €)  
QUI PEUVENT RENDRE DIFFICILE LE SUIVI DES  
RÉALISATIONS ET LE DIALOGUE DE GESTION

axe 1

## L'ACCÈS AU DROIT ET AU JUSTE DROIT

L'accès au droit renvoie à des choix sociaux et politiques qui visent à **favoriser l'inclusion des personnes**. Avoir accès à ses droits, c'est pouvoir connaître, s'informer et être orienté en fonction de ses capacités, de ses ressources et de son environnement. L'accès au droit est variable en fonction de l'origine de la demande et du territoire. L'accès aux droits s'organise. Il permet de **prévenir l'aggravation des situations**. Pour cela, il s'agit d'avoir droit à un **accueil de qualité**, ainsi qu'à la prise en compte de ses besoins dans leur globalité. Pour garantir l'accès au droit ou à son maintien, le **versement des sommes exactes** doit être assuré le plus rapidement possible. Mais la rapidité ne peut pas être réalisée au détriment de la qualité du service rendu pour éviter tout indu.

**42**  
espaces d'accueil de  
proximité maillent le territoire  
départemental

**9 %**  
des Lot-et-Garonnais mettent  
plus de 7 minutes à rejoindre les  
équipements et services de  
proximité, contre 5 % des Français  
Métropolitains

**Près de 2**  
**personnes sur 10**  
sous le seuil de pauvreté. Un des  
niveaux de vie les plus faibles de la  
région

### 5 axes de travail

RESTRUCTURER  
L'ÉTAPE DE  
L'ACCUEIL DES  
NOUVEAUX  
BÉNÉFICIAIRES

CARTOGRAPHIER LA  
PRÉSENCE DES  
PARTENAIRES DE  
PROXIMITÉ POUR  
CONSTRUIRE UN  
DIALOGUE DANS LA  
DURÉE

ENGAGER DES  
DÉMARCHES  
D'ALLER VERS LES  
CITOYENS ÉLOIGNÉS  
DES SERVICES

TRAVAILLER EN  
CONCERTATION  
AVEC LES  
COLLECTIVITÉS  
LOCALES ET LES  
ACTEURS DU  
SECTEUR

CONSTRUIRE LE  
CADRE DE  
RÉFÉRENCE POUR  
QUE LE JUSTE  
DROIT  
S'APPLIQUE

CONCEPTION : COOPESIA, 2022 | Sources : INSEE, Conseil Départemental 47

axe 2

## SANTÉ ET INSERTION

La santé est un **équilibre de bien-être entre un état physique, psychologique et social** ressenti par la personne accompagnée, qui lui permet de s'inscrire dans une **dynamique d'insertion**.

Il s'agit de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour inscrire la personne accompagnée dans son parcours de soins et favoriser à terme son insertion.

À partir de ses besoins, envisager un changement sur le plan professionnel et/ou personnel, le responsabiliser en lui redonnant du pouvoir d'agir sur sa santé et son insertion.

**-14%**

Le nombre de personnes ayant bénéficié d'au moins une action visant l'accès aux soins a diminué de 14% entre 2018 et 2021

**11,7 %**

des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, dans le Lot-et-Garonne, ont déclaré leur état de santé comme un des freins périphériques à l'emploi

**25%**

des bénéficiaires du RSA lot-et-garonnais, en orientation sociale, expriment une problématique de santé

### 4 axes de travail

CARTOGRAPHIER  
L'OFFRE DE SOIN AU  
NIVEAU DE  
CHAQUE TERRITOIRE  
D'ACTION SOCIALE

CONSTRUIRE LE  
DIALOGUE ENTRE  
PROFESSIONNELS DES  
DEUX CHAMPS ET LES  
OUTILS  
DE SAISINE DES  
SERVICES DE SANTÉ

MOBILISER  
DIFFÉREMMENT  
L'ENSEMBLE DES  
PROFESSIONNELS DE  
L'ACTION SOCIALE

EXPÉRIMENTER DES  
MODALITÉS  
INNOVANTES POUR  
STIMULER DE  
NOUVELLES FORMES DE  
COOPÉRATION

CONCEPTION : COOPESIA, 2022 | Sources : INSEE, Conseil Départemental 47

axe 3

### L'INSERTION SOCIALE DANS SON ENVIRONNEMENT

Il s'agit d'un processus permettant **l'intégration d'une personne dans la société afin qu'elle y trouve toute sa place.**

L'insertion sociale se caractérise par l'ensemble des actions qui visent à faire évoluer un individu vers des **échanges satisfaisants dans son environnement.**

Agir en termes d'insertion suppose donc qu'on agisse autant avec la personne qu'avec et sur l'environnement. Cette notion est également très dépendante de valeurs culturelles, politiques, géographiques, historiques, etc.

### +5 points en 3 ans

Les bénéficiaires du RSA restent inscrits de plus en plus longtemps : alors qu'ils étaient 63% à être inscrits depuis plus de 2 ans en 2018, ils sont 68% en 2021

**41 %**

des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ont déclaré au moins un frein périphérique à l'emploi dans le Lot-et-Garonne

**12,6%**

Les moyens de transport sont cités comme un frein à l'insertion, par 12,6% des demandeurs d'emploi, contre seulement 8,5% au plan régional

### 4 axes de travail

METTRE SUR PIED UNE STRATÉGIE DE PRISE EN CHARGE DES BESOINS PRIMAIRES (POUR IMPULSER LA MISE EN ŒUVRE DES PARCOURS)

ENVISAGER UN CADRE FINANCIER SOUPLE ENTRE INSTITUTIONS FINANCEUSES

CONSTRUIRE DES ESPACES DE DIALOGUE INCLUANT NOTAMMENT LES BÉNÉVOLES ASSOCIATIFS

ARTICULER OFFRE D'INSERTION ET OFFRE SPORTIVE ET CULTURELLE

CONCEPTION : COOPESIA, 2022 | Sources : INSEE, Conseil Départemental 47

## axes 4 et 5

### L'EMPLOI D'ABORD ET LA MOBILISATION DES ENTREPRISES

Au-delà d'un axe prioritaire de la collectivité, « l'emploi d'abord » est un droit fondamental lié à la volonté de la personne à s'insérer professionnellement. Il a pour finalité **l'intérêt commun de la personne, de l'entreprise et de la collectivité** qui est conditionné par l'investissement de chacune des parties. La finalité est de permettre à tout allocataire que le travail soit vécu comme une valeur positive.

Les entreprises sont les structures (au sens large) qui proposent des emplois rémunérés par le biais d'un contrat de travail, produisant ou non des richesses et offrant la possibilité à tous, formés ou non de s'insérer dans le monde du travail, comme salariés ou entrepreneurs. Entreprises et insertion : **deux mondes séparés au début, à faire se rejoindre**. En cours de jonction, s'acculturer, se connaître et instaurer un partenariat pérenne ; faire que les passerelles existantes se multiplient. L'insertion sociale et l'insertion professionnelle : Deux types d'insertion à rapprocher dès que possible pour n'en faire qu'une.

**60,4%**  
de la population est sans diplôme ou d'un niveau infra-bac dans le Lot-et-Garonne, contre 54,6% au niveau régional

**41 %**  
L'industrie agroalimentaire et l'agriculture représentent 41% des intentions d'embauche 2022, contre 19% seulement en région

**Au 1<sup>er</sup> rang**  
des 12 départements de la région, pour la part de demandeurs d'emploi pas ou peu qualifiés

### 3 axes de travail

ACCOMPAGNER LA MONTÉE EN  
COMPÉTENCES DES  
PROFESSIONNELS DE L'ACTION  
SOCIALE DANS LE CHAMP DE  
L'EMPLOI

MOBILISER LES  
EMPLOYEURS POUR  
FAVORISER LES  
PARCOURS  
D'INSERTION

SOUTENIR  
L'ÉMERGENCE DE  
NOUVELLES  
EXPÉRIMENTATIONS

# LES 6 OBJECTIFS OPERATIONNELS POUR LE PDI ET LE PTI ET LEUR DECLINAISON EN FICHES-ACTIONS

## Actions relevant du PDI

## Actions relevant du PTI

### OBJECTIF OPERATIONNEL 1

RENFORCER LE NIVEAU DE CONNAISSANCE ET D'APPROPRIATION DES DISPOSITIFS PAR LES ALLOCATAIRES ET LEURS AYANTS DROIT *Référence PDI 2022-2023 : Fiche action N° 1 - Rendre visible et accessible la politique d'insertion*

#### Fiche action 1.1

AMELIORER LES OUTILS D'INFORMATION DESTINES AUX BRSA

#### Fiche action 1.2

PROPOSER AUX ALLOCATAIRES ET AUX AYANTS DROIT PLUS DE REUNIONS D'INFORMATION COLLECTIVE DANS UN BUT DE CONNAISSANCE ET D'APPROPRIATION DU DISPOSITIF ET DE L'OFFRE DE SERVICE

### OBJECTIF OPERATIONNEL 2

SIMPLIFIER ET FLUIDIFIER LE PARCOURS DES BENEFICIAIRES PAR LE PARTAGE D'UNE CULTURE COMMUNE ET LE RENFORCEMENT DES ECHANGES D'INFORMATIONS ET DE LA COMMUNICATION ENTRE PARTENAIRES

*Référence PDI 2022-2023 : Fiche action N°3 : Restructurer et renforcer les équipes d'insertion à l'aide du FSE+*

#### Fiche action 2.1

FACILITER L'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES EN CREANT UNE PLATEFORME COLLABORATIVE D'ECHANGES (INFORMATIONS TERRITORIALISEES, RECENSEMENT DES OFFRES SOCIALES SPORTIVES ET CULTURELLES, ACTUALITES)

#### Fiche action 2.2

CLARIFIER LE PARCOURS DU BENEFICIAIRE AU SEIN DES DIFFERENTES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT

#### Fiche action 2.3

PRENDRE EN COMPTE DE MANIERE PLUS OPTIMALE LES BESOINS DES PUBLICS EN SITUATION DE PRECARITE EN PARTICIPANT ACTIVEMENT AU FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS EXISTANTS EN SANTE (CONTRATS LOCAUX DE SANTE ET PLATEFORME TERRITORIALE D'APPUI)

#### Fiche action 2.4

PARTAGER LE PARCOURS DES PERSONNES DANS LE RESPECT DE LA RGPD

#### Fiche action 2.5

FAVORISER L'INTERCONNAISSANCE DES ACTEURS PAR BASSIN DE VIE

#### Fiche action 2.6

ORGANISER DES ECHANGES DE PRATIQUES ENTRE LES PROFESSIONNELS DE L'INSERTION

#### Fiche action 2.7

CONSTRUIRE UNE OFFRE DE FORMATION INTER-STRUCTURES

### OBJECTIF OPERATIONNEL 3

#### DEVELOPPER LES DEMARCHES "D'ALLER VERS " LES PUBLICS INVISIBLES ET LA MISE EN PLACE D'ACCOMPAGNEMENTS CROISES

*Référence PDI 2022-2023 : Fiche action N°2 : Repenser l'accueil et l'accompagnement transversal en travail social*

##### **Fiche action 3.1**

CONCEVOIR DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT "INNOVANTS" POUR LES PUBLICS PRECAIRES

##### **Fiche action 3.2**

ORGANISER UN ACCOMPAGNEMENT PHYSIQUE SANTE / SOCIAL DES PERSONNES

### OBJECTIF OPERATIONNEL 4

#### SOUTENIR LES BENEFICIAIRES DANS LEUR INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

*Référence PDI 2022-2023 : Fiche action N°4 : Renforcer l'offre de services pour mettre ou remettre en activité les différents publics rencontrés*

*Fiche action N°6 : Harmoniser le fonctionnement des équipes pluridisciplinaires et adaptation des règlements liés au rSa*

##### **Fiche action 4.1**

FACILITER ET ENCOURAGER L'ACCES AUX ACTIVITES SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES ET LES VALORISER COMME PREMIERE ETAPE DANS UN PARCOURS D'INSERTION A VISEE PROFESSIONNELLE

##### **Fiche action 4.2**

SOUTENIR LE RETOUR A L'EMPLOI DES BENEFICIAIRES EN FACILITANT LES MODALITES DE CUMUL EMPLOI / DISPOSITIF RSA

##### **Fiche action 4.3**

REVISER LE DISPOSITIF D'AIDES DES BENEFICIAIRES DU RSA

##### **Fiche action 4.4**

INCITER A ELARGIR LES ORIENTATIONS VERS LE SECTEUR MARCHAND

### OBJECTIF OPERATIONNEL 5

#### RENFORCER LA MISE EN LIEN ENTRE LES BENEFICIAIRES ET LES EMPLOYEURS

*Référence PDI 2022-2023 : Fiche action n°5 : Développer un partenariat gagnant / gagnant avec les entrepreneurs*

##### **Fiche action 5.1**

FACILITER LA CONNAISSANCE DES DISPOSITIFS POUR LES ENTREPRISES (OUTILS NUMERIQUES, ACCES A L'INFORMATION, FORMATION DES TUTEURS)

##### **Fiche action 5.2**

RENFORCER L'INCLUSION DES BRSA DANS LE MONDE DE L'ENTREPRISE (CREER UN RESEAU D'ENTREPRISES INCLUSIVES, DIVERSIFIER LES SECTEURS ACCUEILLANT L'IAE, DEVELOPPER LES STRUCTURES ADAPTEES POUR ACCOMPAGNER LES PROBLEMATIQUES DE SANTE)



**OBJECTIF OPERATIONNEL 6**  
AMELIORER L'INSERTION DES BENEFICIAIRES PAR DES FORMES ORGANISATIONNELLES REVISITEES

Fiche action 6.1  
ASSEOIR UNE GOUVERNANCE PARTENARIALE

Fiche action 6.2  
RENFORCER LES LIENS ENTRE LES ACTEURS DU SOCIAL ET DE L'ECONOMIE

## FICHES-ACTIONS

A partir de l'état des lieux réalisé et des grands chantiers fixés par le Conseil Départemental, 4 groupes de travail répartis selon une approche thématique ont proposé des pistes d'amélioration pour la mise en œuvre de la politique d'insertion du Lot-et-Garonne. Ces pistes d'amélioration ont été déclinées en actions concrètes.

Chacune des 50 actions proposées a été rédigée par des travailleurs sociaux du Conseil Départemental, des partenaires et acteurs de l'insertion et de l'emploi, des personnes expertes du vécu dans le cadre d'une animation en intelligence collective. Faute de temps lors des sessions de travail en groupe, certaines fiches actions n'ont pas pu être

rédigées ou restent incomplètes. Dans un souci de respect et de fidélité du travail produit, ces fiches ont volontairement été incluses dans le recueil afin que leur objet puisse être considéré comme des actions attendues par les groupes de travail.

Pour offrir en lecture une approche globale et transversale de la politique d'insertion départementale, ces 50 actions ont été réorganisées en **6 objectifs opérationnels eux-mêmes déclinés en 19 fiches actions : 12 au titre du PDI et 7 au titre du PTI.**

Les pages suivantes présentes les actions proposées au titre du **Pacte Territorial d'Insertion.**

## OBJECTIF OPERATIONNEL 2

### SIMPLIFIER ET FLUIDIFIER LE PARCOURS DES BENEFICIAIRES PAR LE PARTAGE D'UNE CULTURE COMMUNE ET LE RENFORCEMENT DES ECHANGES D'INFORMATIONS ET DE LA COMMUNICATION ENTRE PARTENAIRES

#### Fiche action 2.1

FACILITER L'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES EN CREANT UNE PLATEFORME COLLABORATIVE D'ECHANGES (INFORMATIONS TERRITORIALISEES, RECENSEMENT DES OFFRES SOCIALES SPORTIVES ET CULTURELLES, ACTUALITES)

Pilotage : Département

#### Fiche action 2.2

CLARIFIER LE PARCOURS DU BENEFICIAIRE AU SEIN DES DIFFERENTES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT

Pilotage : Pôle emploi et Département

#### Fiche action 2.3

PRENDRE EN COMPTE DE MANIERE PLUS OPTIMALE LES BESOINS DES PUBLICS EN SITUATION DE PRECARITE EN PARTICIPANT ACTIVEMENT AU FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS EXISTANTS EN SANTE (CONTRAT LOCAUX DE SANTE ET PLATEFORME TERRITORIALE D'APPUI)

Pilotage : ARS et Département

- 2.1.1 Mettre en place une plateforme commune avec des déclinaisons territoriales
- 2.1.2 Créer une plateforme (à l'image de JOB47) qui assure le recensement et la promotion des offres sociales, sportives et culturelles proposées par les acteurs de l'insertion dédiés à la (re)mobilisation des bRSA
- 2.1.3 Développer une plateforme des solutions et de tous les partenaires mobilisables en faveur de l'insertion, incluant les dossiers accessibles à tous les intervenants de l'insertion sociale (avec MAJ systématique)<sup>2</sup>
- 2.1.4 Créer une cartographie territorialisée dynamique des acteurs et actions santé et des points d'actualité
- 2.1.5 Créer un espace collaboratif (+/- numérique) entre professionnels pour favoriser l'actualisation des connaissances et repérer les « actus » du territoire.

- 2.2.1 Créer un livret du parcours de la personne, commun aux différentes structures

- 2.3.1 Animer la santé et l'insertion sur les territoires
- 2.3.2 Préciser le rôle du dispositif accompagnement de la PTA et envisager sa place dans la coordination entre acteurs de la santé et acteurs sociaux/insertion



#### ACTION INSPIRANTE

**Action :** Plateformes existantes type « SOLIGUIDE » ou « Solidarité Numérique Corse »

**Porteur :** Association SOLINUM ou Collectivité de Corse

**Territoire :** Île-de-France, Bas-Rhin, Loire-Atlantique, Alpes-Maritimes, et Gironde (SOLINUM), ou Corse (Solidarité Numérique Corse)

<sup>2</sup> A compléter dans le cadre de travaux collectifs

## OBJECTIF OPERATIONNEL 3

### DEVELOPPER LES DEMARCHES "D'ALLER VERS " LES PUBLICS INVISIBLES ET LA MISE EN PLACE D'ACCOMPAGNEMENTS CROISES

#### Fiche action 3.1

CONCEVOIR DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT "INNOVANTS" POUR LES PUBLICS PRECAIRES

Pilotage : CAF/Département ou CAF/CPAM

- 3.1.1 Mettre en place une équipe pluridisciplinaire mobile
- 3.1.2 Mettre en place des lieux de permanence physique et itinérante, dont des permanences thématiques
- 3.1.3 Initier le développement de bus itinérants de prévention santé et accès aux soins primaires

#### Fiche action 3.2

ORGANISER UN ACCOMPAGNEMENT PHYSIQUE SANTE / SOCIAL DES PERSONNES

Pilotage : ARS/Département

- 3.2.1 Identifier des professionnels relais réalisant l'interface entre les services santé et sociaux pour faciliter, accompagner les parcours santé et insertion des personnes concernées
- 3.2.2 Organiser un accompagnement physique du public vers un professionnel santé ou insertion



#### ACTION INSPIRANTE

**Action :** Expérimentations « territoire zéro non-recours aux droits »

**Porteur :** Mairie de Paris – Métropole de Lyon – Mairie de Bastia dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

**Territoire :** Paris 10<sup>ème</sup> arrondissement – Quartier du Moulin à vent de Vénissieux – Quartiers prioritaires de la politique de la ville de Bastia

## OBJECTIF OPERATIONNEL 5

### Renforcer la mise en lien entre les bénéficiaires et les employeurs

#### Fiche action 5.1

FACILITER LA CONNAISSANCE DES DISPOSITIFS POUR LES ENTREPRISES (OUTILS NUMERIQUES, ACCES A L'INFORMATION, FORMATION DES TUTEURS)

Pilotage : DDETSPP

- 5.1.1 Simplifier l'accès à l'information des entreprises pour faciliter les recrutements
- 5.1.2 Communiquer auprès des entreprises sur les outils numériques à disposition
- 5.1.3 Favoriser la formation des tuteurs en entreprises

#### Fiche action 5.2

RENFORCER L'INCLUSION DES BRSA DANS LE MONDE DE L'ENTREPRISE (CREER UN RESEAU D'ENTREPRISES INCLUSIVES, DIVERSIFIER L'ESS DONT LES SECTEURS ACCUEILLANT L'IAE, DEVELOPPER LES STRUCTURES ADAPTEES POUR ACCOMPAGNER LES PROBLEMATIQUES DE SANTE)

Pilotage : DDETSPP et Région

- 5.2.1 S'appuyer et développer le réseau d'entreprises inclusives pour favoriser l'immersion des candidats par bassin d'emploi
- 5.2.2 Diversifier les activités supports portées par le secteur de l'IAE
- 5.2.3 Développer les structures adaptées pour accompagner les problématiques de santé (type ESAT - SIAE)<sup>3</sup>



#### ACTION INSPIRANTE

**Action :** « Journées de l'emploi »

**Porteur :** Conseil départemental des Alpes-Maritimes, dans le cadre du SPIE

**Territoire :** Pour chaque bassin d'emploi des Alpes-Maritimes

<sup>3</sup> A compléter dans le cadre de travaux collectifs

# ANNEXES

## Liste des 19 chantiers thématiques identifiés dans le cadre de la concertation

### Accès aux droits :

1. Restructurer l'étape de l'accueil des nouveaux bénéficiaires
2. Cartographier la présence des partenaires de proximité pour construire un dialogue dans la durée
3. Engager des démarches d'aller-vers les citoyens éloignés des services
4. Travailler en concertation avec les collectivités locales et les acteurs du secteur
5. Construire le cadre de référence pour que le juste droit s'applique

### Santé et Insertion :

6. Cartographier l'offre de santé au niveau de chaque territoire d'action sociale
7. Construire le dialogue entre les professionnels des deux champs et les outils de saisine des services de santé
8. Mobiliser différemment l'ensemble des professionnels de l'action sociale
9. Expérimenter des modalités innovantes pour stimuler de nouvelles formes de coopération

### Emploi d'abord / Mobilisation des entreprises :

10. Accompagner la montée en compétences des professionnels de l'insertion dans le champ de l'emploi qui permet le rapprochement social / emploi
11. Mobiliser les employeurs pour favoriser les parcours d'insertion
12. Soutenir l'émergence de nouvelles expérimentations
13. Innover dans les méthodes d'accompagnement

### Insertion sociale dans son environnement :

14. Mettre en place une stratégie de prise en charge des besoins primaires (pour impulser la mise en œuvre des parcours)
15. Envisager un cadre financier souple entre structures financeuses
16. Construire des espaces de dialogues (notamment avec les bénévoles associatifs)
17. Articuler offre d'insertion et offre sportive et culturelle ou socio-culturelle
18. Considérer les besoins de santé spécifiques des personnes concernées
19. Renforcer la culture des droits et devoirs

## Fiches actions rédigées par les groupes de travail

### OBJECTIF OPERATIONNEL 2

SIMPLIFIER ET FLUIDIFIER LE PARCOURS DES BENEFICIAIRES PAR LE PARTAGE D'UNE CULTURE COMMUNE ET LE RENFORCEMENT DES ECHANGES D'INFORMATIONS ET DE LA COMMUNICATION ENTRE PARTENAIRES

#### Fiche action 2.1

FACILITER L'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES EN CREANT UNE PATEFORME COLLABORATIVE D'ECHANGES (INFORMATIONS TERRITORIALISEES, RECENSEMENT DES OFFRES SOCIALES SPORTIVES ET CULTURELLES, ACTUALITES)

- 2.1.1 Construire une plateforme collaborative d'échanges avec des déclinaisons territoriales
- 2.1.2 Inscrire le recensement et la promotion des offres sociales, sportives et culturelles proposées par les acteurs de l'insertion dédiés à la (re)mobilisation des allocataires et leurs ayants droit
- 2.1.3 Rendre visible l'offre de service de tous les partenaires mobilisables en faveur de l'insertion, incluant les dossiers accessibles à tous les intervenants de l'insertion sociale (avec MAJ systématique)<sup>4</sup>
- 2.1.4 Créer une cartographie territorialisée dynamique des acteurs et actions santé et des points d'actualité
- 2.1.5 Créer un espace collaboratif (+/- numérique) entre professionnels pour favoriser l'actualisation des connaissances et repérer les « actus » du territoire.

#### Fiche action 2.2

CLARIFIER LE PARCOURS DU BENEFICIAIRE AU SEIN DES DIFFERENTES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT

- 2.2.1 Créer un livret du parcours de la personne commun aux différentes structures (type carnet de bord)

#### Fiche action 2.3

PRENDRE EN COMPTE DE MANIERE PLUS OPTIMALE LES BESOINS DES PUBLICS EN SITUATION DE PRECARITE EN PARTICIPANT ACTIVEMENT AU FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS EXISTANTS EN SANTE (CONTRAT LOCAUX DE SANTE ET PATEFORME TERRITORIALE D'APPU)

- 2.3.1 Articuler, coordonner les professionnels de la santé et de l'insertion sur les territoires pour les publics accompagnés rencontrant une problématique de santé
- 2.3.2 Mobiliser la PTA comme outil de l'accompagnement et construire une réelle coordination entre acteurs de la santé et acteurs sociaux/insertion



#### ACTION INSPIRANTE

**Action :** Plateformes existantes type « SOLIGUIDE » ou « Solidarité Numérique Corse »

**Porteur :** Association SOLINUM ou Collectivité de Corse

**Territoire :** Île-de-France, Bas-Rhin, Loire-Atlantique, Alpes-Maritimes, et Gironde (SOLINUM), ou Corse (Solidarité Numérique Corse)

<sup>4</sup> A compléter dans le cadre de travaux collectifs

## FICHE-ACTION N° 2.1 : FACILITER L'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES EN CREANT UNE PLATEFORME COLLABORATIVE D'ECHANGES (INFORMATIONS TERRITORIALISEES, RECENSEMENT DES OFFRES SOCIALES SPORTIVES ET CULTURELLES, ACTUALITES)

### Action 2.1.1 CONSTRUIRE UNE PLATEFORME COLLABORATIVE D'ECHANGES AVEC DES DECLINAISONS TERRITORIALES

|  |   |
|--|---|
| <b>Contexte</b>                              | - Méconnaissance par les acteurs et le public des différents acteurs de l'accompagnement et de leurs actions  |
| <b>Objectifs de l'action</b>                 | - Identification, mieux connaître, localiser, pouvoir orienter  |
| <b>Public(s) cible(s)</b>                    | - Tout public (Professionnels, et grand public)   |
| <b>Modalités de réalisation</b>              | - Ne pas recréer quelque chose mais plutôt s'appuyer sur de l'existant : exemple → DORA (Découvrir Orienter Renseigner et Accompagner)<br>- Pendre en main la plateforme, l'alimenter<br>- Avoir un référent territorial qui pilote/anime/explique fait le lien avec les têtes de réseau, assure la mise à jour, etc. |
| <b>Partenaires principaux</b>                | - Etat, Département, GAF/MSA, CPAM, Pôle Emploi, Missions locales, associations, structures d'insertion (SIAE), CCAS, ...   |
| <b>Porteur/pilote de l'action</b>            | - Département   |
| <b>Financements et ressources potentiels</b> | - Maintien de la gratuité de DORA<br>- Financement du référent territorial = question du cofinancement  |
| <b>Territoire de réalisation</b>             | - Le département, et si on utilise DORA entrée par lieu   |
| <b>Calendrier de mise en œuvre</b>           | - 2023  |
| <b>Facteurs de succès</b>                    | - Mobilisation des acteurs avec alimentation en continu<br>- Nombre d'utilisateurs  |
| <b>Points de vigilance</b>                   | - Facilité d'accès<br>- Maintenir l'alimentation de la plateforme dans la durée   |
| <b>Evaluation et suivi</b>                   | - A définir   |



**FICHE-ACTION N° 2.1 : FACILITER L'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES EN CREANT UNE PLATEFORME COLLABORATIVE D'ECHANGES (INFORMATIONS TERRITORIALISEES, RECENSEMENT DES OFFRES SOCIALES SPORTIVE ET CULTURELLES, ACTUALITES)**

**Action 2.1.2 INSCRIRE LE RECENSEMENT ET LA PROMOTION DES OFFRES SOCIALES, SPORTIVES ET CULTURELLES PROPOSEES PAR LES ACTEURS DE L'INSERTION DEDIES A LA (RE)MOBILISATION DES ALLOCATAIRES ET LEURS AYANTS DROIT**

|  |  |
|--|--|
| <b>Contexte</b>                              | - Absence de visibilité des actions collectives à visée d'insertion sociale  |
| <b>Objectifs de l'action</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remobilisation des publics cibles</li> <li>- Permettre au public bRSA que leur inscription dans une action d'insertion socio-culturelle ou sportive soit reconnue comme faisant partie intégrante d'un parcours d'insertion professionnelle.</li> <li>- Lutte contre l'isolement</li> <li>- Développer des savoir-être</li> <li>- Améliorer la visibilité des actions existantes auprès des publics et des professionnels</li> <li>- Faciliter les orientations par les travailleurs sociaux</li> </ul> |
| <b>Public(s) cible(s)</b>                    | - bRSA et professionnels   |
| <b>Modalités de réalisation</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une plateforme numérique à l'image de JOB47 Accessible aux pros et bRSA</li> <li>- Créer les outils de recueil adaptés au projet</li> <li>- Recenser chaque structure d'insertion (CMS, associations, CCAS, maisons de quartier, missions locales...) qui porte des actions collectives et/ou ateliers (cuisine, jardin, informatique, écriture, journal...)</li> <li>- Communiquer l'existence de la plateforme vers les pros et les bRSA (flyer)</li> </ul>                                     |
| <b>Partenaires principaux</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Campus numérique pour créer l'outil numérique</li> <li>- L'ensemble des structures œuvrant dans le champ de l'insertion sociale pour le recensement et la mise à jour</li> </ul>  |
| <b>Porteur/pilote de l'action</b>            | - CD47   |
| <b>Financements et ressources potentiels</b> |  |
| <b>Territoire de réalisation</b>             | - Département  |
| <b>Calendrier de mise en œuvre</b>           | - 2023   |
| <b>Facteurs de succès</b>                    |  |
| <b>Points de vigilance</b>                   |  |
| <b>Evaluation et suivi</b>                   |  |

**FICHE-ACTION N° 2.1 : FACILITER L'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES EN CREAT UN PLATEFORME COLLABORATIVE D'ECHANGES (INFORMATIONS TERRITORIALISEES, RECENSEMENT DES OFFRES SOCIALES SPORTIVE ET CULTURELLES, ACTUALITES)**

**Action 2.1.4 CARTOGRAPHIE TERRITORIALISEE DES ACTEURS ET ACTIONS SANTE**

|  |   |
|--|---|
| <b>Contexte</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'actualisation des informations sur les dispositifs</li> <li>- Besoin d'une meilleure lisibilité des informations</li> </ul>   |
| <b>Objectifs de l'action</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une cartographie dynamique et facilement actualisable des acteurs et actions santé du territoire : lieux, dispositifs, personnes ressources et facilitateurs pour accéder à certains dispositifs</li> <li>- Améliorer la visibilité / accessibilité de l'information</li> <li>- Faciliter l'accès aux services</li> <li>- Faciliter les relations et échanges entre professionnels du social et ceux de la santé</li> <li>- Elaborer une cartographie dynamique proposant des points d'informations / d'actualités</li> <li>- Proposer une actualisation des informations tout au long de l'année</li> </ul> |
| <b>Public(s) cible(s)</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Professionnels et usagers</li> </ul>   |
| <b>Modalités de réalisation</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les professionnels : un outil en ligne et dynamique, incluant un carnet d'adresses complet (nom, coordonnées, critères d'accès aux dispositifs (ex : CMU acceptée ou non), modalités de paiement, etc.)</li> <li>- Newsletter thématique, diffusion d'informations par thématique</li> <li>- Pour les usagers : affichage d'informations/actualités de prévention sur les écrans dans les permanences du CD, France Services, etc.</li> <li>- Modalités de mise en œuvre : équipe de recenseurs (intérim, service civique, bRSA...) ; webmaster</li> </ul>  |
| <b>Partenaires principaux</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- IRPS</li> <li>- Chargé de communication du CD47 pour la Newsletter</li> <li>- Acteurs locaux de santé (dont médecins)</li> <li>- JOB47 pour recrutement des recenseurs / Missions locales / agences d'intérim</li> </ul>   |
| <b>Porteur/pilote de l'action</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CD47</li> </ul>  |
| <b>Financements et ressources potentiels</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CD47 / FSE / ARS</li> </ul>  |
| <b>Territoire de réalisation</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lot-et-Garonne et limitrophe : à l'échelle des bassins de vie</li> </ul>   |
| <b>Calendrier de mise en œuvre</b>           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans l'année 2022 – 2023</li> </ul>  |
| <b>Facteurs de succès</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer sur l'outils et ses avantages</li> </ul>   |
| <b>Points de vigilance</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualisations régulières des informations</li> </ul>  |
| <b>Evaluation et suivi</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure identification</li> <li>- Facilitation de l'accès aux soins</li> </ul>   |

**FICHE-ACTION N° 2.1 : FACILITER L'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES EN CREANT UNE PLATEFORME COLLABORATIVE D'ECHANGES (INFORMATIONS TERRITORIALISEES, RECENSEMENT DES OFFRES SOCIALES SPORTIVE ET CULTURELLES, ACTUALITES)**

**Action 2.1.5 CREER UN ESPACE COLLABORATIF ENTRE PROFESSIONNELS POUR FAVORISER L'ACTUALISATION DES CONNAISSANCES ET REPERER LES ACTUALITES DE CHACUN**

|  |   |
|--|---|
| <b>Contexte</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolement des professionnels</li> <li>- Manque d'information actualisées</li> </ul>  |
| <b>Objectifs de l'action</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'accès à l'information actualisée</li> </ul>  |
| <b>Public(s) cible(s)</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Professionnels du CD47/partenaires/publics/institutions</li> </ul>   |
| <b>Modalités de réalisation</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nommer un référent</li> <li>- Communiquer sur cette action</li> <li>- Respecter un calendrier de mise en œuvre</li> <li>- Recenser les différents partenaires (base de données à mettre en place)</li> <li>- Créer une plateforme</li> </ul> |
| <b>Partenaires principaux</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaires socio-professionnels</li> <li>- public</li> </ul>  |
| <b>Porteur/pilote de l'action</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Co-portage politique/territorial</li> </ul>  |
| <b>Financements et ressources potentiels</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens matériels : Salle adaptée, plateforme numérique, café</li> <li>- Moyens humains</li> <li>- Moyens financiers</li> </ul>   |
| <b>Territoire de réalisation</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Département 47 avec découpage territorial</li> </ul>   |
| <b>Calendrier de mise en œuvre</b>           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dès que possible</li> </ul>  |
| <b>Facteurs de succès</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication de l'ensemble des acteurs</li> </ul>   |
| <b>Points de vigilance</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour régulière</li> <li>- Ordre du jour bien défini pour assurer la pertinence du contenu et éviter l'essoufflement</li> </ul>  |
| <b>Evaluation et suivi</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifier si les acteurs se saisissent de l'outil</li> </ul>  |

## Fiche-action n° 2. 2 : CLARIFIER LE PARCOURS DU BENEFICIAIRE AU SEIN DES DIFFERENTES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT

### Action 2.2.1 CREER UN LIVRET DU PARCOURS DE LA PERSONNE COMMUN AUX DIFFERENTES STRUCTURES (TYPE CARNET DE BORD)

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| Contexte                              | - Manque de cohérence du parcours pour la personne et faible implication parfois du bénéficiaire du RSA  |
| Objectifs de l'action                 | - Rendre acteur la personne BRSA et la remettre au centre de son projet d'ensemble<br>- Favoriser la cohérence des professionnels qui interviennent dans l'accompagnement  |
| Public(s) cible(s)                    | - BRSA   |
| Modalités de réalisation              | - Co construire l'outil « livret du parcours » en organisant plusieurs ateliers thématiques avec les BRSA<br>- Tout en sachant que l'on préconise que ce livret soit harmonisé à l'ensemble du territoire, mais possiblement personnalisé par la personne BRSA |
| Partenaires principaux                | CD47 / CCAS / Associations mandatées suivi RSA / Pôle emploi / Cap emploi / BRSA / Mandataires judiciaires / SPIP / Santé / ESAPA / CMP  |
| Porteur/pilote de l'action            | - CD47   |
| Financements et ressources potentiels |  |
| Territoire de réalisation             | - Département  |
| Calendrier de mise en œuvre           | - Construction avant le printemps 2023   |
| Facteurs de succès                    | - La capacité des personnes BRSA à utiliser ce journal de bord<br>- La capacité des professionnels à s'approprier cet outil  |
| Points de vigilance                   | - Confidentialité des écrits / respect / éthique   |
| Evaluation et suivi                   |  |

## Fiche-action n° 2. 3 : PRENDRE EN COMPTE DE MANIERE PLUS OPTIMALE LES BESOINS DES PUBLICS EN SITUATION DE PRECARITE EN PARTICIPANT ACTIVEMENT AU FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS EXISTANTS EN SANTE (CONTRAT LOCAUX DE SANTE ET PLATEFORME TERRITORIALE D'APPUI)

### Action 2.3.1 ARTICULER, COORDONNER LES PROFESSIONNELS DE LA SANTE ET DE L'INSERTION SUR LES TERRITOIRES POUR LES PUBLICS ACCOMPAGNES RENCONTRANT UNE PROBLEMATIQUE DE SANTE

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| Contexte                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les échanges entre les professionnels de santé, du médico-social et de l'insertion : pour favoriser la connaissance des solutions mobilisables sur le territoire</li> </ul>  |
| Objectifs de l'action                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter la prise en charge globale des publics</li> <li>- Améliorer la communication entre les acteurs et créer des passerelles entre les dispositifs</li> </ul>   |
| Public(s) cible(s)                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Professionnels de santé et de l'insertion</li> <li>- Sur certains champs : les bénéficiaires</li> </ul>  |
| Modalités de réalisation              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une synergie entre le PDI et les CLS, intégrer les CLS à l'animation du PDI – PTI</li> <li>- Définir un programme d'actions attendues et répondant à l'objectif (ex. lieux de rencontres entre professionnels des champs de la santé et du social – et les personnes concernées, formations, conférences, lien avec la cartographie, associer les professionnels sociaux aux instances de santé (ex : CLS) ...)</li> <li>- Abonder les moyens des CLS autant que de besoin</li> <li>- Professionnaliser les acteurs par le biais de formations adaptées</li> </ul> <p>→ s'appuyer sur les CLS pour mettre en œuvre cette animation, au regard d'un diagnostic partagé des besoins des acteurs et professionnels ainsi que des bRSA, de chaque territoire couvert par le CLS : partir et s'appuyer sur l'existant<br/>= c'est l'insertion qui va dans les CLS<br/>Tester à l'échelon des territoires couverts par un CLS puis voir comment transférer sur ceux qui n'en ont pas</p> |
| Partenaires principaux                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- ARS / CD / EPCI porteurs d'un CLS / Etat</li> <li>- Opérateurs d'insertion</li> <li>- SPE</li> </ul>   |
| Porteur/pilote de l'action            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CLS</li> </ul>   |
| Financements et ressources potentiels | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 ETP mis à disposition entre acteurs / territoire de CLS</li> </ul>   |
| Territoire de réalisation             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur les 5 CLS du département</li> </ul>  |
| Calendrier de mise en œuvre           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- A compter de janvier 2023</li> </ul>   |
| Facteurs de succès                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La dynamique des élus</li> </ul>   |
| Points de vigilance                   |   |
| Evaluation et suivi                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 COPIIL / an / CLS</li> <li>- 1 COTECH / Semestre / CLS</li> </ul>  |

**Fiche-action n° 2. 3 : PRENDRE EN COMPTE DE MANIERE PLUS OPTIMALE LES BESOINS DES PUBLICS EN SITUATION DE PRECARITE EN PARTICIPANT ACTIVEMENT AU FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS EXISTANTS EN SANTE (CONTRAT LOCAUX DE SANTE ET PLATEFORME TERRITORIALE D'APPUI)**

**Action 2.3.2 MOBILISER LA PTA COMME OUTIL DE L'ACCOMPAGNEMENT ET CONSTRUIRE UNE REELLE COORDINATION ENTRE ACTEURS DE LA SANTE ET ACTEURS SOCIAUX/INSERTION**

|  |   |
|--|---|
| <b>Contexte</b>                              | - Manque d'information des personnes, des professionnels du social et de la santé ainsi que des aidants familiaux pour permettre et/ou fluidifier la prise en charge des personnes en situation de précarité en matière de santé                                  |
| <b>Objectifs de l'action</b>                 | - Créer une filière accès à la santé et parcours de santé pour les populations en situation de précarité (sur le modèle ASE en 64)<br>- Ouvrir la plateforme à la population en situation de précarité  |
| <b>Public(s) cible(s)</b>                    | - Personnes en précarité<br>- Professionnels de la santé et du social<br>- Aidants familiaux  |
| <b>Modalités de réalisation</b>              | - Définir un projet pour les populations en situation de précarité<br>- Solliciter ARS et DAC-PTA 74 pour élargissement à population en situation de précarité<br>- Vérifier si un projet pilote n'existe pas déjà dans un autre département<br>- Mettre en œuvre |
| <b>Partenaires principaux</b>                | - ARS<br>- CPAM<br>- DAC-PTA47  |
| <b>Porteur/pilote de l'action</b>            | - ARS<br>- Regain Coordination  |
| <b>Financements et ressources potentiels</b> | - ARS<br>- CPAM   |
| <b>Territoire de réalisation</b>             | - Développement sur programmation déploiement territorial   |
| <b>Calendrier de mise en œuvre</b>           | - Réflexion dès 2023  |
| <b>Facteurs de succès</b>                    | - Volonté d'ouverture de la DAC-PTA aux populations en situation précaire   |
| <b>Points de vigilance</b>                   | - Disposer des moyens nécessaires   |
| <b>Evaluation et suivi</b>                   |   |

## OBJECTIF OPERATIONNEL 3

### DEVELOPPER LES DEMARCHES "D'ALLER VERS " LES PUBLICS INVISIBLES ET LA MISE EN PLACE D'ACCOMPAGNEMENTS CROISES

#### Fiche action 3.1

CONCEVOIR DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT "INNOVANTS" POUR LES PUBLICS PRECAIRES

- 3.1.1 Mettre en place une équipe pluridisciplinaire mobile
- 3.1.2 Mettre en place des lieux de permanence physique et itinérante, dont des permanences thématiques
- 3.1.3 Initier le développement de bus itinérants de prévention santé et accès aux soins primaires

#### Fiche action 3.2

ORGANISER UN ACCOMPAGNEMENT PHYSIQUE SANTE / SOCIAL DES PERSONNES

- 3.2.1 Identifier des professionnels relais réalisant l'interface entre les services santé et sociaux pour faciliter, accompagner les parcours santé et insertion des personnes concernées
- 3.2.2 Organiser un accompagnement physique du public vers un professionnel santé ou insertion



#### ACTION INSPIRANTE

**Action :** Expérimentations « territoire zéro non-recours aux droits »

**Porteur :** Mairie de Paris – Métropole de Lyon – Mairie de Bastia dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

**Territoire :** Paris 10<sup>ème</sup> arrondissement – Quartier du Moulin à vent de Vénissieux – Quartiers prioritaires de la politique de la ville de Bastia

## Fiche-action n° 3.1 : CONCEVOIR DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT "INNOVANTS" POUR LES PUBLICS PRECAIRES

### Action 3.1.1 METTRE EN PLACE UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE MOBILE

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| Contexte                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méconnaissance de l'existant</li> <li>- Manque de professionnels de santé et médico-sociaux</li> <li>- Difficulté d'accès aux soins : peur, isolement, mobilité, précarité, etc.</li> </ul>   |
| Objectifs de l'action                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître et faire connaître les services existants d'accès et d'accompagnement à la santé (PASS, Handi Santé 47, SAVS...)</li> <li>- Accompagner physiquement les personnes vers les soins et leur santé</li> <li>- Développer la prévention santé permettant de lever les freins à l'insertion</li> </ul>                                   |
| Public(s) cible(s)                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout public</li> </ul>  |
| Modalités de réalisation              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une équipe mobile dédiée à l'accompagnement à la santé qui serait référente santé pour tous les professionnels médico-sociaux du territoire et accompagnerait les personnes dans leur accès aux soins</li> <li>- Promouvoir les services existants : fiches, rencontres, etc.</li> <li>- Créer une équipe pluridisciplinaire</li> </ul> |
| Partenaires principaux                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- ARS</li> <li>- CD47</li> </ul>  |
| Porteur/pilote de l'action            |  |
| Financements et ressources potentiels | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des ETPS</li> <li>- Véhicules pour aller vers les professionnels et les personnes</li> </ul>  |
| Territoire de réalisation             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 équipe par CMS</li> </ul>   |
| Calendrier de mise en œuvre           |  |
| Facteurs de succès                    |  |
| Points de vigilance                   |  |
| Evaluation et suivi                   |  |



## Fiche-action n° 3.1 : CONCEVOIR DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT "INNOVANTS" POUR LES PUBLICS PRECAIRES

### Action 3.1.2 METTRE EN PLACE DES LIEUX DE PERMANENCE PHYSIQUE ET ITINERANTE, DONT DES PERMANENCES THEMATIQUES

|  |   |
|--|---|
| <b>Contexte</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Complémentarité avec les dispositifs existants (bus de l'UNA...)</li> <li>- Problème de mobilité</li> <li>- Problème d'accès aux soins primaires (médecins généralistes) + accès aux spécialistes = désert médical</li> </ul>  |
| <b>Objectifs de l'action</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'accès aux professionnels (généralistes + spécialistes)</li> <li>- Améliorer la prévention en santé publique</li> <li>- Rompre l'isolement et créer du lien social</li> <li>- Compléter les dispositifs existants</li> <li>- Différent du bus urgence</li> </ul>  |
| <b>Public(s) cible(s)</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout publics mais avec des problèmes de mobilité, d'isolement, sans médecin traitant</li> </ul>  |
| <b>Modalités de réalisation</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réfléchir à l'intégration au projet du corps médical</li> <li>- Vérifier les possibles en termes d'aménagement : quel plateau technique ? médecine générale et/ou spécialiste ?</li> <li>- Prise de rdv via une plateforme téléphonique/ internet, possible aussi sans rdv</li> <li>- Démarche éco-responsable</li> <li>- S'inspirer des autres actions existantes sur d'autres territoires (ex : Ardèche, Yvelines...)</li> </ul> |
| <b>Partenaires principaux</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CD47 / ARS / EPCI / médecins généralistes et spécialistes / URPS / MSA / CPAM</li> <li>- Créer un collectif porteur ?</li> </ul>   |
| <b>Porteur/pilote de l'action</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Copilotage ARS / CD47</li> </ul>   |
| <b>Financements et ressources potentiels</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CD47 / ARS / FSE</li> <li>- Participation des collectivités locales</li> <li>- Financement participatif : des professionnels paramédicaux ?</li> <li>- Création d'un collectif porteur ?</li> </ul>  |
| <b>Territoire de réalisation</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Département et particulièrement les zones rurales</li> </ul>   |
| <b>Calendrier de mise en œuvre</b>           |   |
| <b>Facteurs de succès</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication des médecins</li> <li>- S'appuyer sur un chantier d'insertion pour l'aménagement et l'entretien du bus</li> </ul>  |
| <b>Points de vigilance</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Associer l'ensemble des acteurs dès le départ</li> <li>- Formation des interventions de santé à la cartographie</li> </ul>   |
| <b>Evaluation et suivi</b>                   |   |

## Fiche-action n° 3.1 : CONCEVOIR DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT "INNOVANTS" POUR LES PUBLICS PRECAIRES

### Action 3.1.3 INITIER LE DEVELOPPEMENT DE BUS ITINERANTS DE PREVENTION SANTE ET ACCES AUX SOINS PRIMAIRES

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| Contexte                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolement des personnes</li> <li>- Les travailleurs sociaux vont moins vers les personnes et les organismes/opérateurs de service public</li> </ul>  |
| Objectifs de l'action                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apporter au service de proximité à la population, connaissance réelle des différents acteurs entre eux (offre locale)</li> </ul>   |
| Public(s) cible(s)                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ensemble des citoyens</li> </ul>   |
| Modalités de réalisation              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer les partenaires à mobiliser les interroger</li> <li>- Repérer les lieux en déficit de présence des services et repérer les possibilités d'accueil (local communal, associatif...)</li> <li>- Mise en place d'une communication autour de l'action</li> <li>- Donner du temps à l'action</li> </ul> |
| Partenaires principaux                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF, MSA, CPAM et autres services de sécurité sociale, préfecture, Impôts, CMS</li> </ul>  |
| Porteur/pilote de l'action            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil Départemental et collectivités locales</li> </ul>  |
| Financements et ressources potentiels |   |
| Territoire de réalisation             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Département</li> </ul>   |
| Calendrier de mise en œuvre           |   |
| Facteurs de succès                    |   |
| Points de vigilance                   |   |
| Evaluation et suivi                   |   |

## Fiche-action n° 3.2 : ORGANISER UN ACCOMPAGNEMENT PHYSIQUE SANTE / SOCIAL DES PERSONNES

### Action 3.2.1 IDENTIFIER DES PROFESSIONNELS RELAIS REALISANT L'INTERFACE ENTRE LES SERVICES SANTE ET SOCIAUX POUR FACILITER, ACCOMPAGNER LES PARCOURS SANTE ET INSERTION DES PERSONNES CONCERNEES

|  |  |
|--|--|
| <b>Contexte</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de communication et de lien</li> <li>- La barrière du secret médical</li> </ul>  |
| <b>Objectifs de l'action</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévenir les ruptures de soin</li> <li>- Sensibiliser à la nécessité de soin et favoriser la compréhension du soin</li> <li>- Faciliter l'accès aux soins, accompagner les parcours santé et insertion des personnes</li> <li>- Améliorer la visibilité et accessibilité des informations de santé</li> <li>- Proposer un rôle d'expertise pour des situations complexes (accès aux droits)</li> <li>- Assurer une transversalité entre établissements sociaux et médicaux</li> </ul> |
| <b>Public(s) cible(s)</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Publics CMS et autres établissements sociaux</li> </ul>   |
| <b>Modalités de réalisation</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification du professionnel : infirmière qui ferait le lien avec le spécialiste de santé pour chaque situation</li> <li>- Pour des cas particuliers : accompagnement physique</li> <li>- Rôle inter-service : logique de territoire et non de service</li> <li>- Création d'un réseau de professionnels volontaire sur le 47 ou limitrophe</li> </ul>   |
| <b>Partenaires principaux</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- ARS / MDPH / CPAM / CAF / MSA / Hôpitaux / Maisons de Santé / CMP / Infirmière scolaire / structures du handicap / professionnels libéraux (spécialistes, généralistes, psychologues...)</li> </ul>   |
| <b>Porteur/pilote de l'action</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CD 47</li> </ul>  |
| <b>Financements et ressources potentiels</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- ARS</li> <li>- CD47</li> <li>- FSE</li> </ul>   |
| <b>Territoire de réalisation</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 par CMS</li> </ul>  |
| <b>Calendrier de mise en œuvre</b>           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans les 2 ans (fin 2024)</li> </ul>  |
| <b>Facteurs de succès</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérennisation du poste d'infirmière précarité</li> <li>- Le réseau</li> </ul>   |
| <b>Points de vigilance</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le profil du professionnel : qu'il ait une fibre médicale et sociale</li> </ul>   |
| <b>Evaluation et suivi</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondre aux objectifs</li> <li>- Réussir le recrutement</li> </ul>   |

## Fiche-action n° 3.2 : ORGANISER UN ACCOMPAGNEMENT PHYSIQUE SANTE / SOCIAL DES PERSONNES

### Action 3.2.2 ORGANISER UN ACCOMPAGNEMENT PHYSIQUE DU PUBLIC VERS UN PROFESSIONNEL SANTE OU INSERTION

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| Contexte                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La peur de l'inconnu et/ou l'absence de moyens de locomotion</li> <li>- Constat : incapacité physique ou psychique de se déplacer</li> </ul>   |
| Objectifs de l'action                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter/ permettre l'accès au droit pour tous</li> <li>- Articuler les moyens, actions, dispositifs existants</li> </ul>   |
| Public(s) cible(s)                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bénéficiaires du RSA                             <ul style="list-style-type: none"> <li>o dont on connaît les difficultés physiques ou matérielles à se déplacer</li> <li>o dont on connaît les réticences psychologiques</li> </ul> </li> </ul> |
|                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser l'existant et pouvoir communiquer dessus</li> <li>- Peut-être imaginer un atelier pour les personnes isolées socialement</li> </ul>   |
| Partenaires principaux                |   |
| Porteur/pilote de l'action            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil Départemental</li> </ul>   |
| Financements et ressources potentiels |   |
| Territoire de réalisation             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Département et plus particulièrement les territoires ruraux</li> </ul>   |
| Calendrier de mise en œuvre           |   |
| Facteurs de succès                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les acteurs de transport (public ou privé)</li> </ul>   |
| Points de vigilance                   |   |
| Evaluation et suivi                   |   |

## OBJECTIF OPERATIONNEL 5

### Renforcer la mise en lien entre les bénéficiaires et les employeurs

#### Fiche action 5.1

FACILITER LA CONNAISSANCE DES DISPOSITIFS POUR LES ENTREPRISES (OUTILS NUMERIQUES, ACCES A L'INFORMATION, FORMATION DES TUTEURS)

5.1.1 Simplifier l'accès à l'information des entreprises pour faciliter les recrutements

5.1.2 Communiquer auprès des entreprises sur les outils numériques à disposition

5.1.3 Favoriser la formation des tuteurs en entreprises

#### Fiche action 5.2

RENFORCER L'INCLUSION DES BRSA DANS LE MONDE DE L'ENTREPRISE (CREER UN RESEAU D'ENTREPRISES INCLUSIVES, DIVERSIFIER LES SECTEURS ACCUEILLANT L'IAE, DEVELOPPER LES STRUCTURES ADAPTEES POUR ACCOMPAGNER LES PROBLEMATIQUES DE SANTE)

5.2.1 S'appuyer et développer le réseau d'entreprises inclusives pour favoriser l'immersion des candidats par bassin d'emploi

5.2.2 Diversifier les activités supports portées par le secteur de l'IAE

5.2.3 Développer les structures adaptées pour accompagner les problématiques de santé (type ESAT - SIAE)<sup>5</sup>



#### ACTION INSPIRANTE

**Action :** « Journées de l'emploi »

**Porteur :** Conseil départemental des Alpes-Maritimes, dans le cadre du SPIE

**Territoire :** Pour chaque bassin d'emploi des Alpes-Maritimes

<sup>5</sup> A compléter dans le cadre de travaux collectifs

## Fiche-action n° 5.1 : FACILITER LA CONNAISSANCE DES DISPOSITIFS POUR LES ENTREPRISES (OUTILS NUMERIQUES, ACCES A L'INFORMATION, FORMATION DES TUTEURS)

### Action 5.1.1 SIMPLIFIER L'ACCES A L'INFORMATION DES ENTREPRISES POUR FACILITER LES RECRUTEMENTS

|  |   |
|--|---|
| <b>Contexte</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démultiplication des actions</li> <li>- Méconnaissance des dispositifs</li> <li>- Lourdeur administrative des procédures à mettre en œuvre</li> </ul>  |
| <b>Objectifs de l'action</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Simplifier l'accès à l'information pour toutes les entreprises</li> <li>- Faciliter le recrutement des bénéficiaires et favoriser l'insertion durable et faire baisser le nombre de bénéficiaires en recherche</li> </ul>  |
| <b>Public(s) cible(s)</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprises du 47</li> <li>- Associations</li> <li>- Collectivités / toutes les structures employeuses</li> </ul>  |
| <b>Modalités de réalisation</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser l'existant (les dispositifs pour recruter)</li> <li>- Concevoir un support de communication à destination des entreprises (vidéos, page dédiée sur site internet, fiche outil...) + newsletter (nouveauités, rappels...)</li> <li>- Diffuser l'information aux entreprises</li> <li>- Mettre à jour régulièrement les supports</li> </ul> |
| <b>Partenaires principaux</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- ARDIE 47 / Job 47</li> <li>- Département</li> <li>- SPE (PE, Milo...)</li> <li>- Intercommunalités (club d'entreprises)</li> </ul>   |
| <b>Porteur/pilote de l'action</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- ARDIE 47 pour Job 47</li> </ul>  |
| <b>Financements et ressources potentiels</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ingénierie / moyens humains</li> <li>- Communication / création de supports</li> </ul>   |
| <b>Territoire de réalisation</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Département</li> </ul>   |
| <b>Calendrier de mise en œuvre</b>           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2<sup>nd</sup> semestre 2023</li> </ul>  |
| <b>Facteurs de succès</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 personne référente</li> <li>- Mise à jour régulière des données et s'assurer de la diffusion de l'information</li> </ul>   |
| <b>Points de vigilance</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Turn over dans les entreprises / réactualisation des contacts régulièrement</li> <li>- Associer les acteurs du SPE pour centraliser l'info et la diffuser</li> <li>- Veiller à la régularité des mises à jour</li> </ul>   |
| <b>Evaluation et suivi</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'entreprises identifiées dans la base de données</li> <li>- Questionnaire dédié aux entreprises sur les apports de ce nouveau service (et sur les recrutements permis ou non)</li> </ul>   |

## Fiche-action n° 5.1 : FACILITER LA CONNAISSANCE DES DISPOSITIFS POUR LES ENTREPRISES (OUTILS NUMERIQUES, ACCES A L'INFORMATION, FORMATION DES TUTEURS)

### Action 5.1.2 COMMUNIQUER AUPRES DES ENTREPRISES SUR LES OUTILS NUMERIQUES A DISPOSITION

|  |   |
|--|---|
| <b>Contexte</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Multiplicité des outils (plus de 100 !)</li> <li>- Déception employeurs et pas le temps</li> <li>- Contre argument de « compliqué »</li> </ul>   |
| <b>Objectifs de l'action</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter usage par entreprises</li> <li>- Les accompagner dans l'usage</li> <li>- Les autonomiser</li> <li>- Interconnecter les SI</li> </ul>   |
| <b>Public(s) cible(s)</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Employeurs déjà clients</li> <li>- Non clients</li> </ul>  |
| <b>Modalités de réalisation</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir le cahier des charges SI / Coopter les acteurs</li> </ul>  |
| <b>Partenaires principaux</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CD / CIB / Job47 / Milo / CAP / PLIE / PE + Agglomérations</li> </ul>  |
| <b>Porteur/pilote de l'action</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le SI le plus robuste = Pôle emploi</li> </ul>   |
| <b>Financements et ressources potentiels</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement service informatique</li> <li>- Moyens RH sur Job47 en miroir bassins d'emploi (1 coordinateur + 1 agent / bassin profil CIP)</li> </ul>   |
| <b>Territoire de réalisation</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les 4 bassins d'emploi pour inclure développement économique / offre / partenaires / CD</li> <li>- POC sur un territoire (Aiguillon)</li> </ul>  |
| <b>Calendrier de mise en œuvre</b>           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Charte et conventions 1<sup>er</sup> semestre 2023 // Cahier des charges SI</li> <li>- XP de septembre 2023 → Mars 2024</li> </ul>   |
| <b>Facteurs de succès</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gratuité, simplicité d'accès</li> <li>- Personnalisation du conseil + accompagnement à l'utilisation jusqu'à délégation</li> <li>- Réactivité et pertinence des profils</li> </ul>   |
| <b>Points de vigilance</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécurisation post recrutement → Prise de poste</li> <li>- Multiplicité outils non interconnectés</li> <li>- Réciprocité engagements : délais, processus, qualité candidatures (charte / convention)</li> <li>- Perte d'employeurs déçus de la non-convergence du public</li> </ul>   |
| <b>Evaluation et suivi</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capter les employeurs « non clients » + maintenir les relations existantes</li> <li>- Augmenter la convergence d'offres ouvertes tout public</li> <li>- Augmenter le taux de mises en relation pour public insertion</li> <li>- Publics inscrits avec compétences évoluée sur leur profil professionnel (modules Job47 + profil compétences PE) quel que soit le référent</li> </ul> |

## Fiche-action n° 5.1 : FACILITER LA CONNAISSANCE DES DISPOSITIFS POUR LES ENTREPRISES (OUTILS NUMERIQUES, ACCES A L'INFORMATION, FORMATION DES TUTEURS)

### Action 5.1.3 FAVORISER LA FORMATION DES TUTEURS EN ENTREPRISE

|  |   |
|--|---|
| <b>Contexte</b>                              | - Il est constaté que peu de personnes au sein des entreprises sont formées à l'accueil des stagiaires (par manque de temps ou par manque de reconnaissance du besoin)  |
| <b>Objectifs de l'action</b>                 | - Former au mieux les tuteurs salariés volontaires à une démarche d'accompagnement des stagiaires   |
| <b>Public(s) cible(s)</b>                    | - Entreprises et tuteurs au sein de l'entreprise  |
| <b>Modalités de réalisation</b>              | - Diagnostic : enjeux de l'accueil / bonnes pratiques / choses à ne pas faire...<br>- Choix de l'OF<br>- Formation<br>- Retour terrain<br>- Retour d'expérience (dernière journée de formation)   |
| <b>Partenaires principaux</b>                | - Financeurs / OF / Entreprise  |
| <b>Porteur/pilote de l'action</b>            | - CD47  |
| <b>Financements et ressources potentiels</b> | - Cofinancement Entreprise / OPCO / DDETSPP (fonds « la France s'engage ») / CD / Région  |
| <b>Territoire de réalisation</b>             | - Le département / Expérimentation sur un bassin d'emploi   |
| <b>Calendrier de mise en œuvre</b>           | - Formation courte au regard des impératifs de l'entreprise<br>- Formation 2 jours + retour terrain et mise en œuvre dernière journée débriefing retour d'expérience  |
| <b>Facteurs de succès</b>                    | - L'entreprise ou salarié tuteur (reconnaissance au sein de l'entreprise)<br>- Qualité de la formation  |
| <b>Points de vigilance</b>                   | - Adhésion du salarié / tuteur<br>- Echanges de pratiques régulières  |
| <b>Evaluation et suivi</b>                   | - Taux de satisfaction des stagiaires accueillis<br>- Développement d'un réseau d'entreprises inclusives (s'assurer d'un minimum)<br>- Ouverture des entreprises aux personnes en insertion<br>- Taux de pérennisation / insertion pro durable avec ou sans tuteur<br>- Entreprise labellisée « entreprise accueillante » |



## Fiche-action n° 5.2 : RENFORCER L'INCLUSION DES BRSA DANS LE MONDE DE L'ENTREPRISE

### Action 5.2.1 S'APPUYER ET DEVELOPPER LE RESEAU D'ENTREPRISES INCLUSIVES POUR FAVORISER L'IMMERSION DES CANDIDATS PAR BASSIN D'EMPLOI

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| Contexte                              |  |
| Objectifs de l'action                 | - Créer du lien entre les BRSA et les entreprises classiques   |
| Public(s) cible(s)                    | - BRSA et public en reconversion   |
| Modalités de réalisation              | - Recensement  |
| Partenaires principaux                |  |
| Porteur/pilote de l'action            |  |
| Financements et ressources potentiels | - Rencontre avec les organisations professionnelles : connaissance des fiches métier, avantages et spécificités du secteur : à voir avec les outils numériques, financer / revue / base de données |
| Territoire de réalisation             | - Plutôt sur un secteur d'activité   |
| Calendrier de mise en œuvre           |  |
| Facteurs de succès                    | - Définir une charte de l'entreprise inclusive   |
| Points de vigilance                   |  |
| Evaluation et suivi                   |  |

## Fiche-action n° 5.2 : RENFORCER L'INCLUSION DES BRSA DANS LE MONDE DE L'ENTREPRISE

### Action 5.2.2 DIVERSIFIER LES ACTIVITES SUPPORTS PORTEES PAR LE SECTEUR DE L'IAE

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| Contexte                              | - Les activités en IAE sont souvent les mêmes et ne correspondent pas forcément aux secteurs en tension et à tous les bénéficiaires. Souvent l'activité proposée est uniquement un support |
| Objectifs de l'action                 | - Proposer aux bénéficiaires des activités nouvelles et un socle de compétences pour un parcours IAE sur des métiers en tension (réparateur cycle, restauration, secrétariat...)           |
| Public(s) cible(s)                    | - Public éligible de l'emploi et minimas sociaux   |
| Modalités de réalisation              | - Utopie = 1 SIAE qui puisse faire charger son activité au gré des besoins du territoire (équipe éphémère)   |
| Partenaires principaux                | - DDCSPP / Pôle emploi / SIAE / Département / Branches concernées  |
| Porteur/pilote de l'action            | - DDCSPP / SIAE Test   |
| Financements et ressources potentiels |  |
| Territoire de réalisation             |  |
| Calendrier de mise en œuvre           |  |
| Facteurs de succès                    | - L'IAE est un secteur très réglementé. Nécessite une souplesse des organismes institutionnels.  |
| Points de vigilance                   |  |
| Evaluation et suivi                   |  |

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

État des lieux de l'insertion à l'échelle départementale  
**PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION (PDI)**  
**PACTE TERRITORIAL D'INSERTION (PTI)**  
de LOT-ET-GARONNE  
**2023-2027**



# SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| <a href="#">ÉTAT DES LIEUX DU PDI / PTI DE LOT-ET-GARONNE</a>  | 44 |
| <a href="#">CONTEXTE DE L'ÉTAT DES LIEUX</a>                   | 44 |
| <a href="#">SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DU LOT-ET-GARONNE</a>   | 45 |
| <a href="#">DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE</a>      | 53 |
| <a href="#">LA SITUATION DES BENEFICIAIRES DU RSA</a>          | 54 |
| <a href="#">L'OFFRE D'INSERTION TERRITORIALISEE</a>            | 58 |
| <a href="#">LE PILOTAGE DE LA POLITIQUE D'INSERTION</a>        | 60 |
| <a href="#">FOCUS SUR LES QUATRE AXES DU PDI/PTI 2022-2023</a> | 61 |
| <a href="#">SYNTHESE DE L'ETAT DES LIEUX</a>                   | 66 |
| <a href="#">SUITES À DONNER</a>                                | 67 |

# ÉTAT DES LIEUX DU PDI / PTI DE LOT-ET-GARONNE

## CONTEXTE DE L'ÉTAT DES LIEUX

Le Département de Lot-et-Garonne s'est doté de plusieurs programmes départementaux d'insertion (PDI), depuis la Loi du 1<sup>er</sup> décembre généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, dont les deux derniers concernent les périodes 2015/2019 puis, de manière biennale, la période 2022-2023. Cette programmation départementale de l'insertion a été complétée, depuis 2019, par une contractualisation avec l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'accès à l'emploi dont la majorité des actions portent sur l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA.

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale d'insertion, et planifie les actions correspondantes. Pour que ces actions soient mises en œuvre en cohérence avec l'ensemble des acteurs qui interviennent à ses côtés auprès des publics en difficultés, le département élabore avec eux un Pacte Territorial d'Insertion (PTI), qui définit notamment les modalités de coordination des actions entreprises par les parties pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des BRSA.

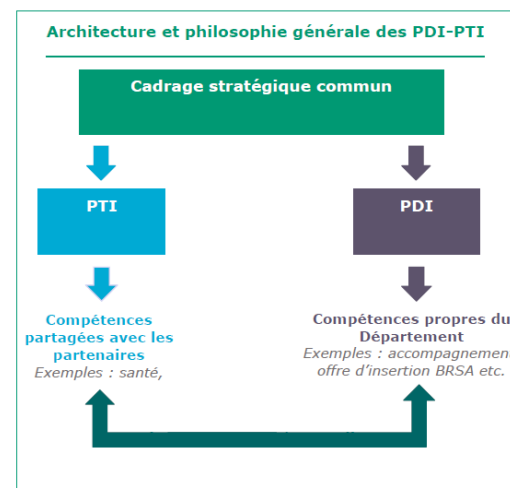
Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) et le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) constituent donc les cadres de référence permettant au Département de fixer, en tant que chef de file, sa politique d'insertion.

- Le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) est la formalisation du partenariat local inscrit dans un cadre législatif prescrit sur le plan

national, qui détermine les orientations politiques et stratégiques relatives à la politique d'insertion et au retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

- Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) formalise les actions propres au Département pour répondre aux orientations du PTI. Le Département y associe l'ensemble des acteurs dont la coopération est indispensable pour la mise en œuvre de son prochain PDI.

L'architecture et la philosophie générale des PDI-PTI a été posée ainsi, dès 2016 :



La mission actuelle consiste donc à réaliser un état des lieux de l'insertion à l'échelle départementale, sur la base des réalisations soutenues par les PDI/PTI 2016-2020, afin de poser les bases d'une large concertation à visée prospective qui mènera, au second semestre 2022, à l'écriture des nouveaux PDI et PTI 2023-2027.

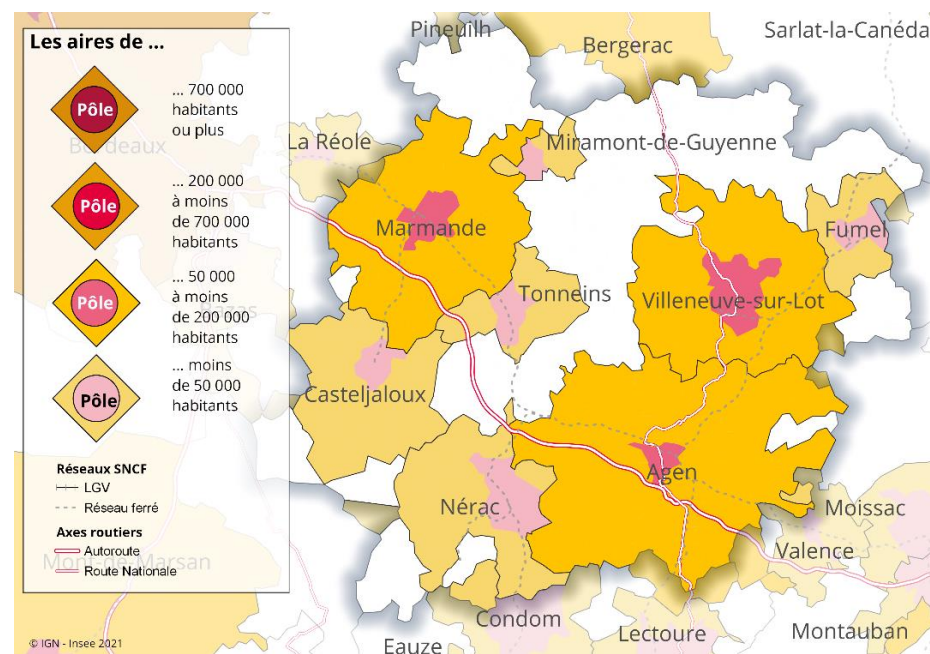
## SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DU LOT-ET-GARONNE

### UN TIERS DES LOT-ET-GARONNAIS RESIDENT DANS L'AIRE D'AGEN ET 14 % HORS DE L'ATTRACTION DES VILLES

Le Lot-et-Garonne est le **plus petit département de la région**, soit 6 % du territoire de la Nouvelle-Aquitaine. **Un habitant sur sept vit dans une commune hors de l'influence d'une ville**. Ce chiffre, légèrement supérieur à la moyenne régionale, traduit le **caractère rural** du Lot-et-Garonne. Néanmoins, la **majorité de la population vit dans les aires d'attraction des villes** (Figure 1), même si les Lot-et-Garonnais habitent moins fréquemment dans ces aires que les Néo-Aquitains. Le reste de la population se répartit dans **cinq aires plus petites**, dont trois anciennes cités industrielles (Tonneins, Fumel et Miramont-de-Guyenne).

### DES TAUX DE RESIDENCES PRINCIPALES ET DE LOGEMENTS VACANTS RELATIVEMENT ELEVES

**Troisième département le moins peuplé de Nouvelle-Aquitaine** après la Corrèze et la Creuse, sa **croissance démographique** entre 2008 et 2018 est **plus faible que dans la région** (+ 0,2 % par an, contre + 0,5 %). Les nouveaux arrivants sur le territoire (+ 0,3 %) compensent encore la perte de population occasionnée par le surcroît de décès sur les naissances (- 0,1 %).



SOURCE : INSEE, ZONAGE EN AIRES D'ATTRACTION DES VILLES 2020, RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

Les 186 500 **logements** du Lot-et-Garonne sont, pour 82 % d'entre eux, occupés à titre de résidence principale, une **proportion supérieure de 2 points à celle de la région**. Les **résidences secondaires ne constituent que 6 % des logements**, soit 2 à 3 fois moins que dans les départements voisins de la Dordogne, du Lot et des Landes, plus touristiques.

Figure 1. Aires d'attraction des villes du Lot-et-Garonne

## UN DEPARTEMENT AGRICOLE TOURNE VERS LA CULTURE ET LE MARAICHAGE

Avec **6,4 % des emplois agricoles**, soit 2 points de plus qu’au niveau régional, le Lot-et-Garonne bénéficie d’une **multiplicité de sols, propice à une agriculture diversifiée**. Si la plupart des terres sont consacrées aux **cultures céréalières** (avec une spécialisation dans le blé et le maïs) et **oléagineuses** (tournesol), la surface dédiée aux **cultures permanentes**, hors vigne, est la plus importante de la région. Ainsi, les **fruits et légumes** génèrent la moitié de la valeur de la production agricole (avec 3 300 salariés, la filière fruits et légumes regroupe un tiers des salariés de la filière régionale). Le Lot-et-Garonne fait d’ailleurs partie des quatre premiers départements français en valeur de production.

Certaines productions sont emblématiques du territoire. En Nouvelle-Aquitaine, 88 % de la production de prunes d’ente, dont la forme séchée est communément appelée « **pruneaux d’Agen** », provient principalement de la vallée du Lot autour de Villeneuve. La culture de la **tomate de Marmande** (devenue une marque en 2020) en bord de Garonne représente 60 % de la production régionale.

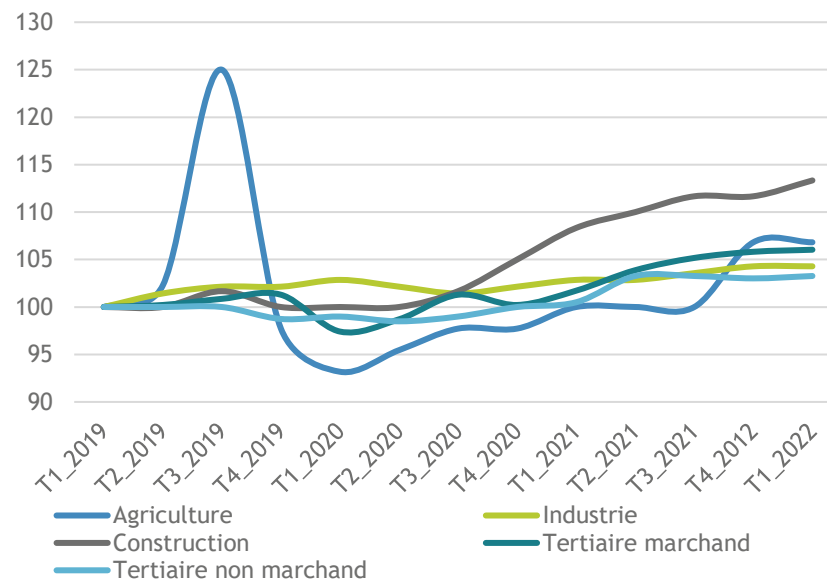
Après une baisse marquée en 2019, **l’emploi dans l’agriculture croît plus rapidement que dans les autres secteurs** entre 2020 et 2022 (Figure 2). L’emploi dans le secteur de la construction augmente fortement dès mi-2020.

Comme en Nouvelle-Aquitaine, le secteur de **l’industrie** occupe 12 % des emplois en Lot-et-Garonne, soit 15 000 emplois. Les **industries agroalimentaires**, qui valorisent et transforment en grande partie les produits de l’agriculture locale, sont les plus employeuses.

Le **secteur tertiaire** emploie 75 % des actifs soit 2 points de moins que la moyenne régionale.

Depuis début 2021, **l’emploi salarié augmente plus rapidement dans le Lot-et-Garonne qu’au plan régional** (Figure 3).

Figure 2. Evolution de l’emploi salarié par secteur dans le Lot-et-Garonne entre 2019 et 2022 (Base 100 : 1er trimestre 2019)

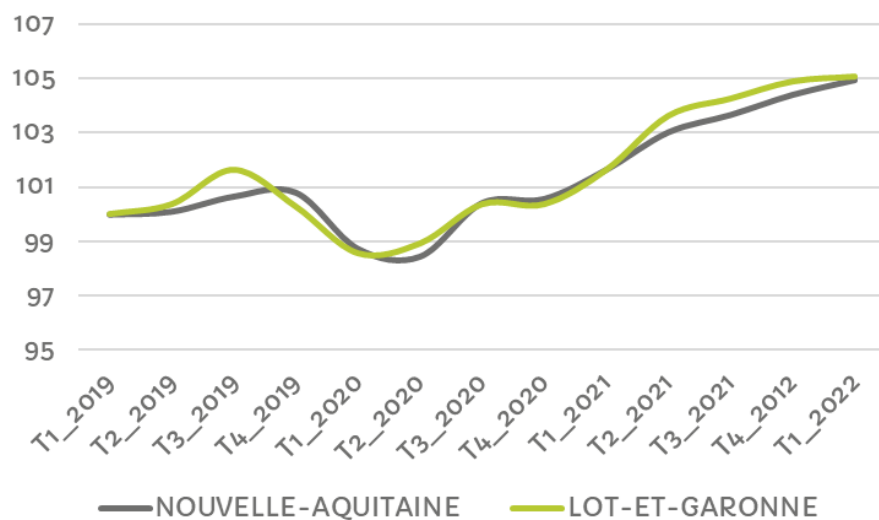


SOURCE : INSEE - TRAITEMENT : COOPESIA

*Guide de lecture : Pour 100 emplois salariés comptés dans le Lot-et-Garonne au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, le secteur de la construction en compte 13 de plus 3 ans plus tard, et le secteur de l’agriculture 7 de plus.*

D’après l’enquête Besoins en Main d’œuvre 2022 de Pôle emploi, les employeurs envisagent plus de 21 800 projets de recrutement pour 2022 dans le département, dont plus de 6 000 concernent les métiers **d’agriculteurs, de viticulteurs et d’arboriculteurs salariés**, tous liés à une activité saisonnière. **L’industrie agroalimentaire et l’agriculture représentent ainsi 41% des intentions d’embauche**, contre 19% seulement en région. Dans le secteur de la **construction**, seuls 4.7% sont liés à une activité saisonnière.

Figure 3. Evolution de l’emploi salarié en Nouvelle-Aquitaine et dans le Lot-et-Garonne entre 2019 et 2022 (Base 100 : 1er trimestre 2019)



SOURCE : INSEE - TRAITEMENT : COOPESIA

*Guide de lecture : Pour 100 emplois salariés comptés dans le Lot-et-Garonne au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, le département comme la région en comptent 5 de plus 3 ans plus tard.*

A noter néanmoins que le nombre d'offres d'emploi collectées en un an par Pôle emploi (juillet 2021 - juin 2022) a baissé de 31% dans l'agriculture, contre une hausse de 19% au plan régional. Dans le secteur de l'industrie, la hausse annuelle est également moins marquée, avec +19%, contre +48% en Nouvelle-Aquitaine.

### UN DES NIVEAUX DE VIE LES PLUS FAIBLES DE LA REGION : PRES DE DEUX PERSONNES SUR DIX SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

Avec moins de 19 930 euros par an et par unité de consommation, la moitié de la population lot-et-garonnaise dispose d'un revenu inférieur de 1 360

euros au revenu médian régional, et de 2 500 euros par rapport au revenu girondin voisin : c'est le plus faible de la région derrière celui de la Creuse.

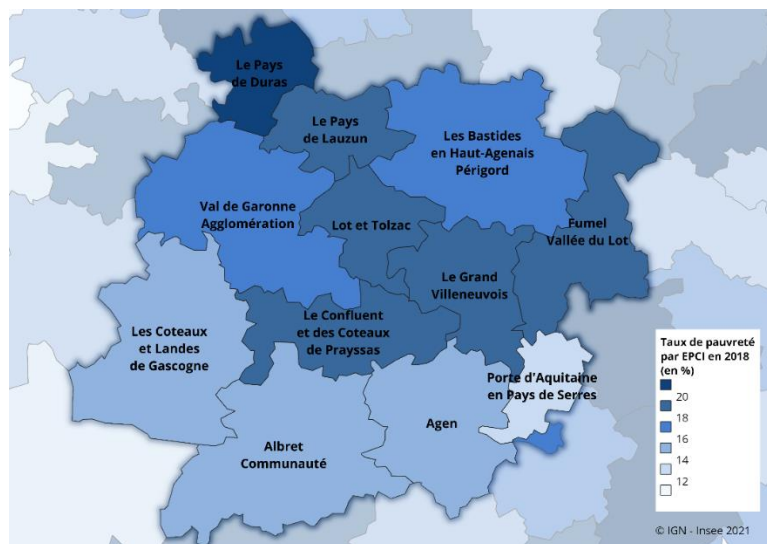
Ce revenu est constitué pour 35 % de pensions, retraites et rentes, légèrement plus qu'en moyenne régionale (+ 2 points). La part des revenus d'activité est inférieure de 4 points à la moyenne régionale ; celle des prestations sociales y est la plus élevée de la région. Ainsi, le taux de pauvreté est le deuxième plus élevé de Nouvelle-Aquitaine : 17 % des habitants du département sont exposés à la pauvreté monétaire, avec un risque qui reste important pour toutes les classes d'âge.

Au nord-ouest, dans le Pays de Duras, jusqu'à 21,5 % de la population vit sous le seuil de pauvreté (Figure 4) : à l'image du Pays Foyen voisin situé en Gironde, la population âgée y est importante, et les emplois, plus souvent non-salariés et orientés vers l'agriculture, y sont peu rémunérateurs. Le taux de pauvreté est globalement plus élevé dans la moitié nord du département, notamment dans les intercommunalités Lot et Tolzac et du Grand Villeneuvois, autour de 19 %. Au sud du département, la pauvreté, bien que moins fréquente, reste supérieure à la moyenne de Nouvelle-Aquitaine ; seule la Communauté de communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres, au sud-est se maintient au même niveau que la région.

Sept quartiers prioritaires de la politique de la ville sont localisés dans le département, dont trois dans l'intercommunalité d'Agen, et deux dans celle de Villeneuve-sur-Lot.

Figure 4. Taux de pauvreté par EPCI en Lot-et-Garonne



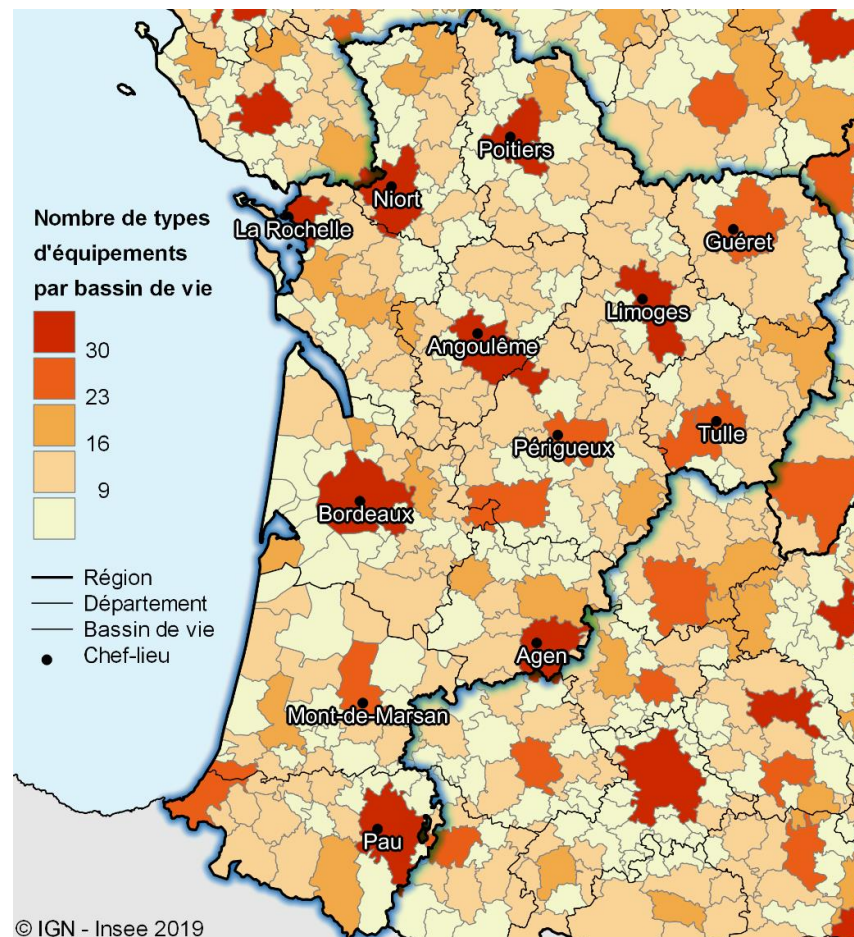


SOURCE : INSEE, FICHER LOCALISE SOCIAL ET FISCAL (FILOSOFI)

### LES TEMPS D'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS ET SERVICES DE PROXIMITÉ S'ALLONGENT POUR UNE PARTIE DES HABITANTS

En moyenne, la population néo-aquitaine accède aux services aux publics en 7,6 minutes contre 6,7 minutes en France métropolitaine. Compte tenu du caractère rural du département, les temps d'accès aux équipements et services de proximité s'allongent pour une partie des habitants : 9 % des Lot-et-Garonnais mettent plus de 7 minutes à rejoindre ces services, contre 5 % des Français métropolitains. Des disparités notables existent, entre les plus grandes intercommunalités, où l'accès aux équipements est au niveau de la moyenne nationale, et le reste du territoire. Deux à trois habitants sur dix résident à plus de 7 minutes des services de proximité dans le Pays de Duras, les Bastides en Haut-Agenais Périgord, les Coteaux et Landes de Gascogne ou la Porte d'Aquitaine en Pays de Serres.

Figure 5. Les bassins structurés autour des chefs-lieux de département sont les mieux pourvus en services aux publics

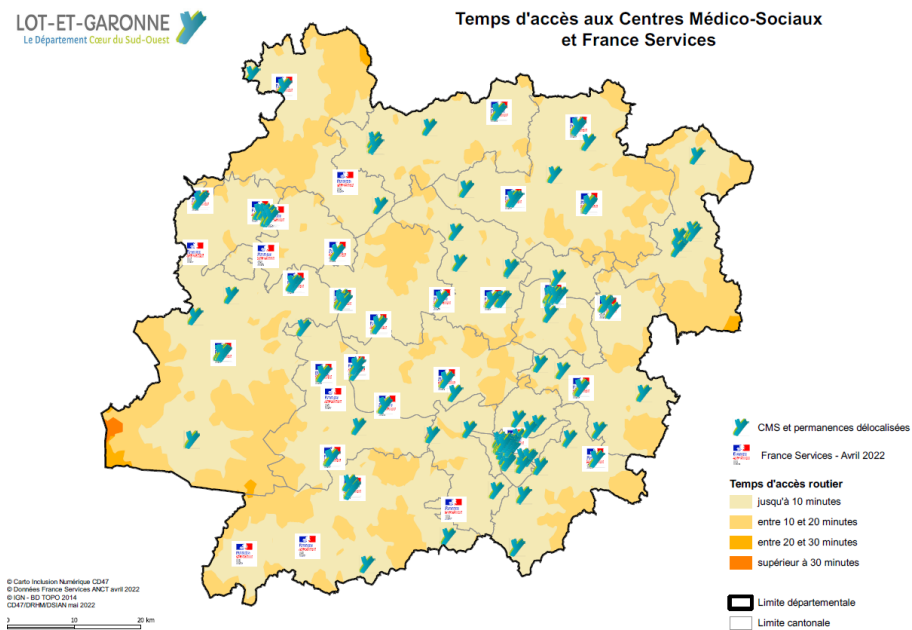


SOURCE : INSEE

Tableau 1. Temps moyen d'accès aux services aux publics par bassin de vie de Nouvelle-Aquitaine en 2018 (en min)

|      |     |
|------|-----|
| Agen | 7,3 |
|------|-----|

|                     |      |
|---------------------|------|
| Aiguillon           | 7,9  |
| Casteljaloux        | 11,1 |
| Castillonès         | 13,8 |
| Duras               | 11,5 |
| Fumel               | 11,0 |
| Marmande            | 6,4  |
| Miramont-de-Guyenne | 10,6 |
| Monflanquin         | 11,9 |
| Nérac               | 9,7  |
| Tonneins            | 7,7  |
| Villeneuve-sur-Lot  | 8,2  |
| Villereal           | 15,0 |



SOURCE : CONSEIL DEPARTEMENTAL 47

FIGURE 6. TEMPS D'ACCES AUX CENTRES MEDICO-SOCIAUX ET FRANCE SERVICES

## UNE INSERTION PROFESSIONNELLE PLUS FRAGILE QU'AILLEURS POUR LES JEUNES

En 2017, 886 500 jeunes (16 à 29 ans) vivent en Nouvelle-Aquitaine. La majorité d'entre eux sont actifs : 42 % sont en emploi et 13 % se déclarent au chômage. En complément, 45 % sont inactifs, essentiellement en étude. **L'insertion professionnelle y est plus fragile que dans les autres régions de la façade atlantique. Les contrats proposés y sont plus courts et plus précaires et les postes de cadres plus rares.**

**Avec 19 % de jeunes inoccupés, c'est-à-dire ni en emploi ni en formation,** la région se situe dans la moyenne nationale. Parmi eux, huit sur dix ont un diplôme inférieur ou égal au baccalauréat. Le diplôme facilite l'insertion professionnelle. Ainsi, quand ils ne sont plus en formation, deux non-diplômés sur trois sont inactifs. Les diplômés du supérieur sont aussi moins nombreux, en lien avec des offres moindres de postes de cadres.

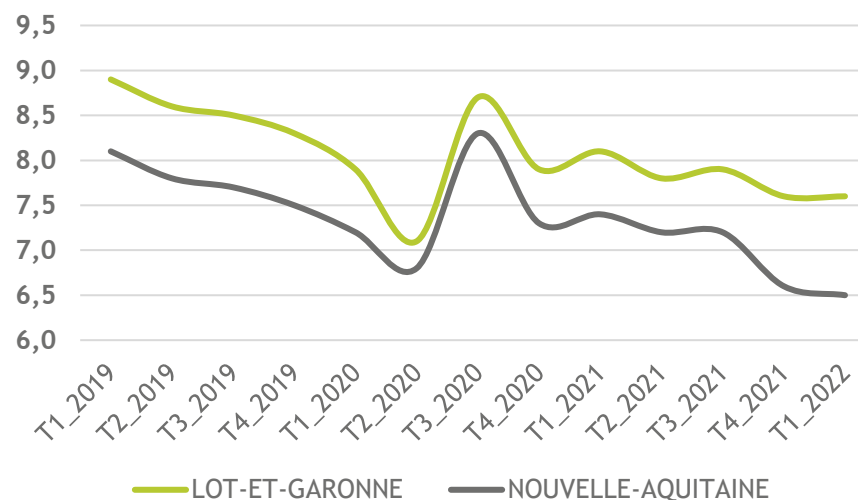
En Nouvelle-Aquitaine, les jeunes s'insèrent plus tôt sur le marché du travail. D'ailleurs, les contrats d'apprentissage ne cessent d'augmenter depuis 2017.

La Charente, la Charente-Maritime, la Dordogne et le **Lot-et-Garonne** forment un groupe de départements **relativement jeunes**, caractérisés par une **proportion élevée de jeunes inoccupés** (22 % en Lot-et-Garonne), en lien avec une part élevée de non-diplômés (20,7 % en Lot-et-Garonne) et a contrario un faible taux de diplômés du supérieur. En effet, excepté en Charente-Maritime où l'offre de formation est importante (47 % de jeunes en formation), **les jeunes peinent à y poursuivre leurs études**. La structure du tissu économique n'offre pas suffisamment d'opportunités. En outre, l'emploi cumule des fragilités, avec davantage de contrats courts et peu d'emplois de cadres (3 % en Lot-et-Garonne). L'apprentissage, passerelle vers l'emploi et l'insertion, est néanmoins très présent.

## UN TAUX DE CHOMAGE ELEVE ET MOINS PROMPT A DIMINUER AU REGARD DE L'EVOLUTION REGIONALE

Le département se caractérise par un **taux de chômage supérieur de plus d'un point à celui du niveau régional** (Figure 7), soit 7,6%, contre 6,5% en Nouvelle-Aquitaine. Par ailleurs, il diminue moins vite qu'au plan régional.

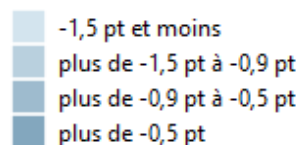
Figure 7. Taux de chômage dans le Lot-et-Garonne entre 2019 et 2022

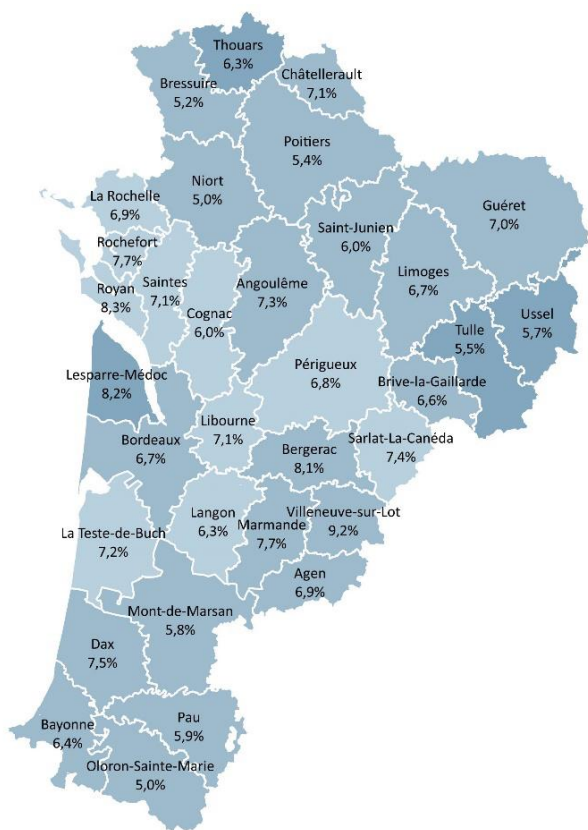


SOURCE : INSEE - TRAITEMENT COOPESIA

Figure 8. Taux de chômage dans le Lot-et-Garonne par zone d'emploi au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021

Evolutions / avant crise (4T2019)





SOURCE : INSEE - TRAITEMENT POLE EMPLOI, DONNEES CVS

Le Lot-et-Garonne recense 27 800 demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC à Pôle emploi fin mars 2022, soit 8,3% de moins qu'en mars 2021. Le Lot-et-Garonne se place :

- Au 1<sup>er</sup> rang des 12 départements de la région pour sa part de demandeurs d'emploi **pas ou peu qualifiés**,
- Au 3<sup>ème</sup> rang pour sa part de demandeurs d'emploi de **longue durée**,
- Au 4<sup>ème</sup> rang pour sa part de demandeurs d'emploi **indemnisés**.

A noter que la **population sans diplôme ou d'un niveau infra-bac** dans le Lot-et-Garonne atteint 60,4%, contre 54,6% au niveau régional.

Les **bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi** sont 23,6% de moins qu'un an plus tôt, contre 18,4% au plan régional.

Fin mars 2022, près de 41% des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ont déclaré au moins un frein périphérique à l'emploi dans le Lot-et-Garonne. Les **moyens de transport** sont cités pour 12,6% d'entre eux, contre seulement 8,5% au plan régional, après **l'exclusion numérique** (18,9%), suivent **l'état de santé** (11,7%) et les **difficultés financières** (8,1%).

### APRES UNE ENVELEE EN 2020, LE RECOURS AU RSA RETROUVE SON NIVEAU D'AVANT-CRISE

En 2020, sous l'effet de la pandémie, le nombre de bénéficiaires qui perçoivent le Revenu de solidarité active (RSA) en Nouvelle-Aquitaine est en forte hausse. Les mesures gouvernementales de soutien aux ménages fragiles freinent les sorties du dispositif alors que la situation difficile du marché de l'emploi, soumis aux contraintes sanitaires, entraîne davantage d'entrées de bénéficiaires. Les territoires néo-aquitains sont tous impactés, mais en particulier ceux orientés vers le tourisme et les territoires les plus ruraux, dans l'est. Avec la reprise de l'activité économique, le nombre de bénéficiaires du RSA chute rapidement dès la fin de l'année. **Cette diminution se poursuit en 2021, et le nombre d'allocataires revient en juin à son niveau d'avant-crise.** Toutefois, parmi ceux déjà présents avant la crise, **la part des plus dépendants aux prestations sociales s'est fortement accrue en un an et demi.**

Dans le Lot-et-Garonne, la part des allocataires des minimas sociaux percevant l'AAH, l'ASS ou le RSA a augmenté de 0,6 points (contre seulement +0.3 point au plan régional) passant de 9,4% en 2017 à 10% en 2020, hausse principalement portée par le nombre accru de bénéficiaires du RSA.

## DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

| FORCES  | FAIBLESSES   |
|---|--|
| <p><b>POPULATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les nouveaux arrivants sur le territoire compensent encore la perte de population occasionnée par le surcroît de décès sur les naissances</li> </ul> <p><b>EMPLOI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Lot-et-Garonne bénéficie d'une multiplicité de sols propice à une agriculture diversifiée et de nombreux emplois en lien</li> <li>La surface dédiée aux cultures permanentes est la plus importante de la région</li> <li>Les fruits et légumes génèrent la moitié de la valeur de la production agricole</li> </ul> <p><b>LOGEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les taux de résidences principales et de logements vacants sont relativement élevés</li> </ul>   | <p><b>POPULATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le département est un territoire à caractère rural</li> <li>Sa croissance démographique entre 2008 et 2018 est plus faible que dans la région</li> <li>Une population moins diplômée qu'en région</li> </ul> <p><b>EMPLOI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'insertion professionnelle y est plus fragile que dans les autres régions de la façade atlantique. Les contrats proposés y sont plus courts et plus précaires, et le Lot-et-Garonne se caractérise par une proportion élevée de jeunes inoccupés</li> </ul> <p><b>DEMANDE D'EMPLOI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un taux de chômage plus élevé et moins prompt à baisser qu'au plan régional</li> <li>La part la plus élevée de la région de demandeurs d'emploi pas ou peu qualifiés</li> <li>L'une des parts les plus élevées de demandeurs d'emploi de longue durée</li> <li>La part des allocataires des minimas sociaux percevant le RSA a fortement augmenté</li> </ul> |
| OPPORTUNITES  | MENACES  |
| <p><b>POPULATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Lot-et-Garonne est le plus petit département de la région</li> <li>La majorité de la population vit dans les aires d'attraction des villes</li> </ul> <p><b>EMPLOI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Certaines productions sont emblématiques du territoire, comme la production de prunes d'ente et la culture de tomates de Marmande</li> <li>L'emploi dans les secteurs de l'agriculture et de la construction augmente fortement depuis 2020</li> <li>L'industrie agroalimentaire et l'agriculture représentent une part très importante des intentions d'embauche, et ce de manière beaucoup plus marquée qu'en région</li> </ul> <p><b>DEMANDE D'EMPLOI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une forte baisse annuelle du nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA</li> </ul> | <p><b>POPULATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un des niveaux de vie les plus faibles de la région</li> </ul> <p><b>ACCES AUX SERVICES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Compte tenu du caractère rural du département, les temps d'accès aux équipements et services de proximité s'allongent pour une partie des habitants</li> <li>Les moyens de transports sont déclarés comme un frein périphérique très fort par les demandeurs d'emploi du Lot-et-Garonne</li> </ul> <p><b>EMPLOI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre d'offres d'emploi a fortement baissé dans le secteur de l'agriculture, et la hausse dans le secteur de l'industrie est faible comparée au plan régional</li> <li>Une proportion élevée de jeunes inoccupés</li> </ul>  |



## LA SITUATION DES BENEFICIAIRES DU RSA

### LES BENEFICIAIRES DU RSA RESTENT INSCRITS DE PLUS EN PLUS LONGTEMPS

D'après les résultats de l'enquête annuelle sur l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, le nombre de personnes soumises aux droits et aux devoirs s'élève à 10 700 pour le département du Lot-et-Garonne, soit **6% de moins qu'un an plus tôt, et autant qu'en 2018**.

A noter que cette baisse est particulièrement marquée pour les jeunes de moins de 30 ans (Figure 9) : -10% en un an, et -16% en 3 ans (Figure 7).

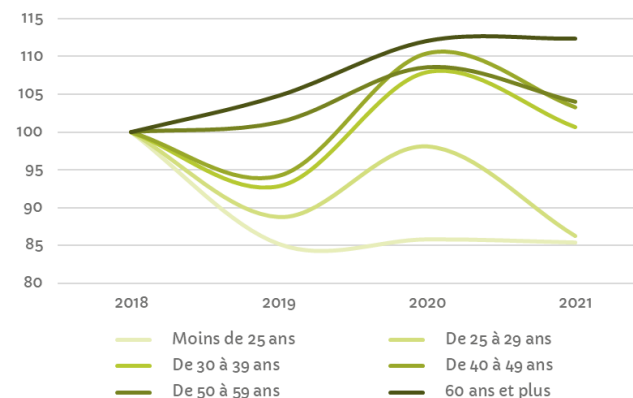
Néanmoins, les bénéficiaires du RSA restent inscrits de plus en plus longtemps (Figure 10): alors qu'ils étaient 63% à être inscrits depuis plus de 2 ans en 2018, ils sont 68% en 2021 (Figure 8). En 2021, 4 sur 10 bénéficiant du RSA depuis plus de 5 ans, soit 2 points de plus que trois ans auparavant.

Guides de lecture des graphiques ci-contre :

Pour 100 personnes soumises aux droits et aux devoirs dans le Lot-et-Garonne en 2018, le département compte 3 ans plus tard 12 personnes supplémentaires de 60 ans et plus, et 15 personnes de moins de 25 ans en moins.

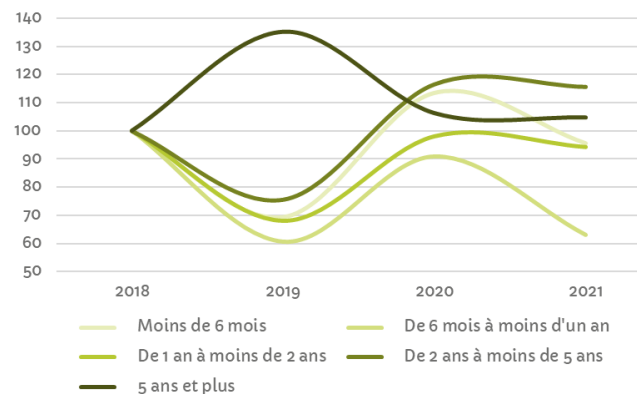
Pour 100 personnes soumises aux droits et aux devoirs dans le Lot-et-Garonne en 2018, le département compte 3 ans plus tard 16 personnes supplémentaires inscrites depuis 2 à 5 ans.

Figure 9. Evolution du nombre de personnes soumises aux droits et aux devoirs au 31/12 de chaque année dans le Lot-et-Garonne, par âge. Base 100 : 2018



SOURCE : CONSEIL DEPARTEMENT 47, ENQUETES OARSA 2018 A 2021

Figure 10. Evolution du nombre de personnes soumises aux droits et aux devoirs au 31/12 de chaque année dans le Lot-et-Garonne, par ancienneté dans le RSA. Base 100 : 2018



SOURCE : CONSEIL DEPARTEMENT 47, ENQUETES OARSA 2018 A 2021

## ENTRE 2018 ET 2021, LE NOMBRE DE PERSONNES SOUMISES AUX DROITS ET DEVOIR QUI ONT ETE ORIENTEES A FORTEMENT AUGMENTE

Les personnes soumises aux droits et aux devoirs sont plus souvent orientées : 73% le sont en 2021, soit 11 points de plus qu'en 2018. Parmi elles, 35% sont orientées vers Pôle emploi, et 65% vers un autre organisme, cette proportion restant stable sur les quatre années observées (Figure 11).

Parmi ces 65%, 8% sont orientées vers un organisme du SPE, et 65% vers le Conseil Départemental, soit près de 3 300 personnes. Entre 2018 et 2021, de plus en plus de personnes sont orientées vers d'autres organismes hors SPE, et différent du CD, de la CAF, de la MSA ou encore du CCAS. Ce sont plus de 1 000 personnes concernées, et leur part a augmenté de 5 points en trois ans, passant de 17% à 21% en 2021.

Plus de 2 100 personnes ont un Contrat d'Engagement Réciproque valide et sont orientées vers un autre organisme que Pôle emploi, soit 57% de plus qu'en 2018. Cette hausse est beaucoup plus marquée que pour l'ensemble des personnes orientées vers un autre organisme que Pôle emploi (+16%).

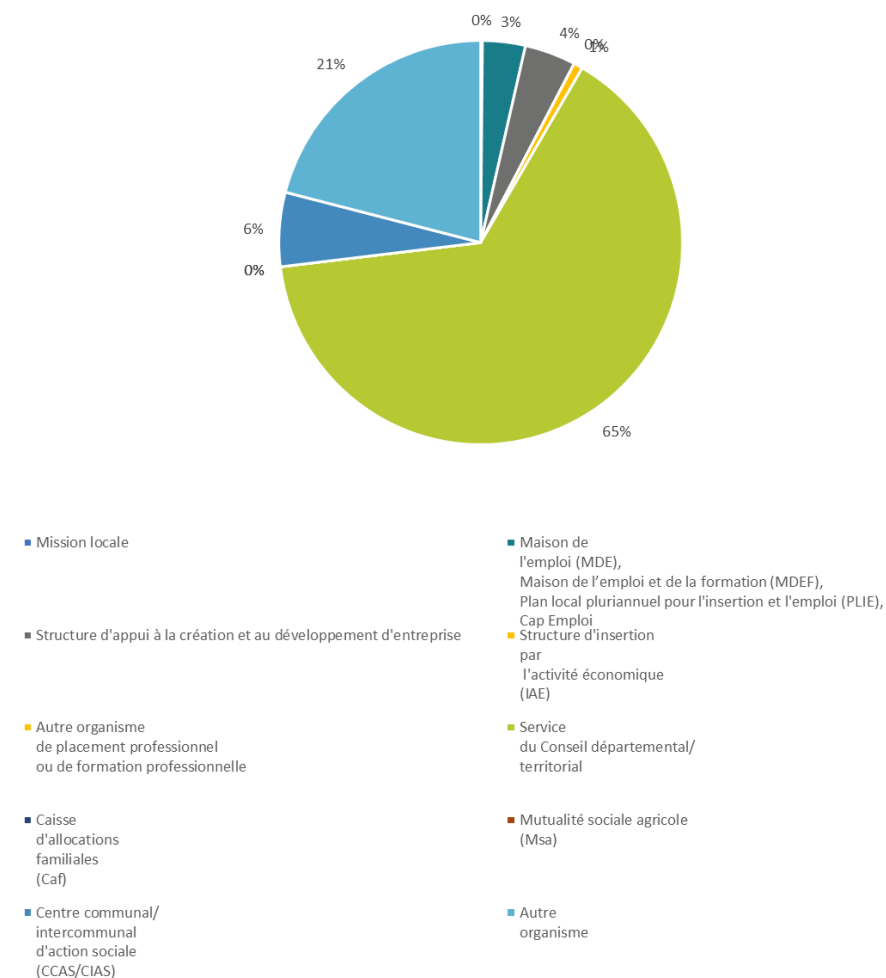


Figure 11. Personnes soumises aux droits et devoirs au 31/12 de l'année et orientées vers un organisme autre que Pôle emploi à cette même date

SOURCE : CONSEIL DEPARTEMENT 47, ENQUETES OARSA 2018 A 2021



**Préambule important :** L'enquête OARSA analysée ici sur 3 années est marquée par un changement de catégorie de certaines actions : en 2018, 473 personnes soumises aux droits et devoirs et orientées vers un organisme autre que Pôle emploi au 31/12 de l'année ayant un CER en cours de validité à cette même date ont bénéficié d'au moins une action non classée, contre 8 en 2021. Certaines hausses importantes sont ainsi liées à cette réaffectation de catégorie, et non pas à un volume moindre d'actions en faveur des personnes concernées en 2018.

Parmi les personnes ayant un CER valide (Figure 12):

- La **majorité** (près de 3 sur 10) a bénéficié d'au moins une action visant **l'accès aux droits ou l'aide dans les démarches administratives** (+216% en 3 ans, soit +404 personnes),
- presque autant d'au moins une action visant à **s'inscrire dans un parcours de recherche d'emploi** (+573 personnes en 3 ans),
- et d'au moins une action visant **l'accès aux soins** (-14% en 3 ans, soit -91 personnes).

Si dans les deux premiers cas ces nombres ont fortement augmenté entre 2018 et 2021, le nombre de personnes ayant bénéficié d'une action visant l'accès aux soins a chuté (-14%) (Figure 10).

Suivent les personnes ayant bénéficié d'au moins une action visant :

- **l'accès à un logement, au relogement ou à l'amélioration de l'habitat**, qui a fortement augmenté en 3 ans (+46% en 3 ans, soit +129 personnes),
- **la famille et la parentalité** (soutien familial, garde d'enfant, etc.) (+8% en 3 ans, soit +26 personnes),
- **la mobilité** (permis de conduire, acquisition / location de véhicule, frais de transport, etc.) (+60% en 3 ans, soit +119 personnes).

Figure 12. Personnes soumises aux droits et devoirs et orientées vers un organisme autre que Pôle emploi au 31/12 de l'année ayant un CER en cours de validité à cette même date contenant 4-6-15-17 ...

En 3 ans, le nombre de personnes ayant bénéficié d'au moins une action visant :

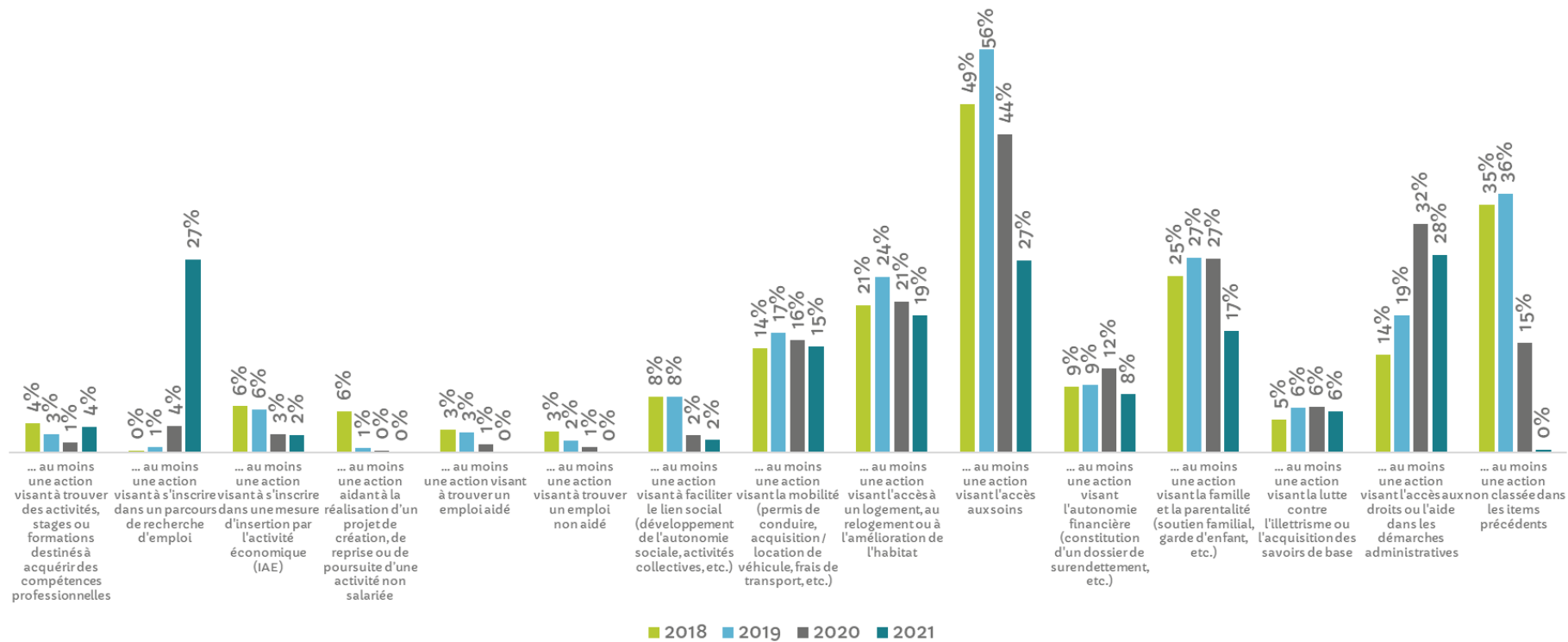
- **l'autonomie financière** (constitution d'un dossier de surendettement, etc.) a augmenté de 38% (+48 personnes),
- **la lutte contre l'illettrisme ou l'acquisition des savoirs de base** a augmenté de 98% (+61 personnes),
- **à trouver des activités, stages ou formations destinés à acquérir des compétences professionnelles** a augmenté de 36% (+20 personnes).

A l'inverse, le nombre de personnes ayant bénéficié d'au moins une action :

- visant à **faciliter le lien social (développement de l'autonomie sociale, activités collectives, etc.)** a diminué de 65% (-70 personnes),
- visant à **s'inscrire dans une mesure d'insertion par l'activité économique (IAE)** a diminué de 41% (-36 personnes),
- **aidant à la réalisation d'un projet de création, de reprise ou de poursuite d'une activité non salariée** a diminué de 99% (-78 personnes).

**ENTRE 2017 ET 2021, LE NOMBRE DE PERSONNES AVEC UNE PROBLÉMATIQUE DE SANTÉ ORIENTÉES A FORTEMENT AUGMENTÉ**

En quatre ans, le nombre d'orientations a augmenté de 67%, et plus particulièrement de 103% pour les personnes présentant **une problématique de santé**.



SOURCE : CONSEIL DEPARTEMENT 47, ENQUETES OARSA 2018 A 2021

## L'OFFRE D'INSERTION TERRITORIALISEE

Au cœur du PDI, repensé en 2022 pour les deux années 2022-2023, **cinq axes thématiques ont été définis**. Ils soutiennent les actions visant à répondre aux besoins des bénéficiaires du RSA du territoire, en cohérence avec les partenaires du PTI.

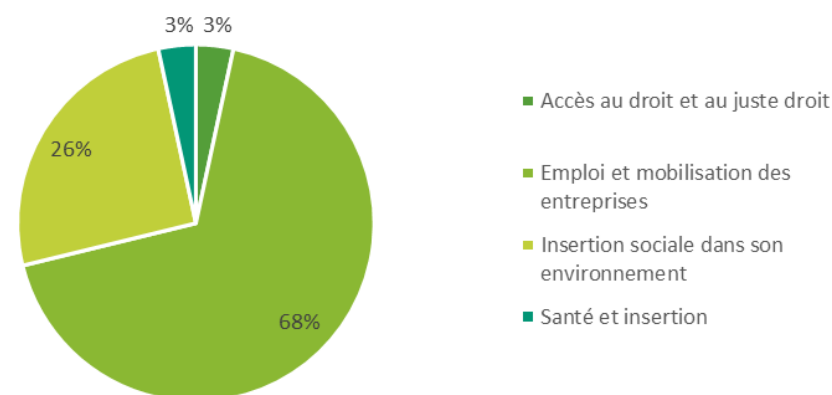
Ces quatre axes thématiques se déclinent en volets d'intervention synthétisés dans le tableau suivant, à partir des données de l'offre d'insertion territoriale de 2022 :

Il est donc possible de comparer le nombre d'actions programmées, en 2022, par thématique :

| Axes et volets d'intervention du PDI                     |
|--|
| <b>Accès au droit et au juste droit</b>                  |
| Espace numérique   |
| Information juridique                                    |
| <b>Emploi et mobilisation des entreprises</b>            |
| Accompagnement à la création d'entreprise                |
| Accompagnement de droit commun dans le cadre du PPAE     |
| Accompagnement des Travailleurs indépendants             |
| Accompagnement personnalisé                              |
| Accompagnement social individualisé départemental (ASID) |
| Aide à la garde d'enfants                                |
| Financement des projets individuels de formation         |
| Plan Local d'Insertion par l'Emploi (PLIE)               |
| Plateforme de savoirs de base                            |
| Soutien aux ACI  |
| Soutien aux associations intermédiaires                  |
| Soutien aux Entreprises d'Insertion                      |
| Soutien aux structures de l'IAE                          |
| <b>Insertion sociale dans son environnement</b>          |
| Accompagnement social                                    |
| Aides à la mobilité                                      |
| Appui à l'accompagnement social                          |
| Ateliers d'insertion sociale                             |
| Ateliers d'insertion sociale                             |
| Espace d'insertion                                       |
| Logement   |
| <b>Santé et insertion</b>                                |
| Accompagnement psychologique                             |
| Bilan de santé   |

Dans le but de préparer le travail d'animation des groupes thématiques, prévu au second semestre 2022, nous avons fait le choix de travailler autour de **quatre axes** (l'axe 4 « L'emploi d'abord » et l'axe 5 « Entreprises et insertion » ayant ici été fusionnés sous l'appellation « Emploi et mobilisation des entreprises »).

Figure 12. Nombre d'actions soutenues par thématique



Il ressort de ce graphique, un **déséquilibre dans la répartition des actions**, entre les quatre axes thématiques, avec la prédominance de l'axe « emploi et mobilisation des entreprises ».

Ceci s'explique notamment par la fusion des deux axes 4 et 5, mais aussi par le souhait du conseil départemental de s'appuyer sur le PDI pour déployer une **véritable stratégie de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA**.

Enfin, il faut aussi reconnaître l'articulation des actions en matière d'insertion sociale, avec l'offre existante sur le territoire non soutenue par le PDI car **inscrite dans d'autres programmes** (tels que le PDLHPD - programmation au titre du logement engagée en 2017, la stratégie de prévention et lutte contre la pauvreté - qui fait l'objet de conventions CALPAE depuis 2019, ou encore les contrats de ville en cours de renouvellement en 2022).

Ces quatre axes thématiques permettent un cadre d'analyse des actions portées par le PDI en 2022, qu'il est aussi possible de croiser selon les **territoires**. Le tableau suivant offre une vue d'ensemble de la déclinaison des thématiques selon les territoires.

| Les axes thématiques selon les territoires |  |
|--|--|
| <b>Agen Nérac</b>                          |  |
| Emploi et mobilisation des entreprises     |  |
| Insertion sociale dans son environnement   |  |
| <b>Marmande Tonneins</b>                   |  |
| Emploi et mobilisation des entreprises     |  |
| Insertion sociale dans son environnement   |  |
| <b>Villeneuve Fumel</b>                    |  |
| Accès au droit et au juste droit           |  |
| Emploi et mobilisation des entreprises     |  |
| Insertion sociale dans son environnement   |  |
| <b>Territoire départemental</b>            |  |
| Accès au droit et au juste droit           |  |
| Emploi et mobilisation des entreprises     |  |
| Insertion sociale dans son environnement   |  |
| Santé et insertion                         |  |

En premier lieu, les quatre axes permettent de soutenir des actions déclinées sur le territoire départemental, offrant une recherche d'homogénéité dans l'intervention proposée.

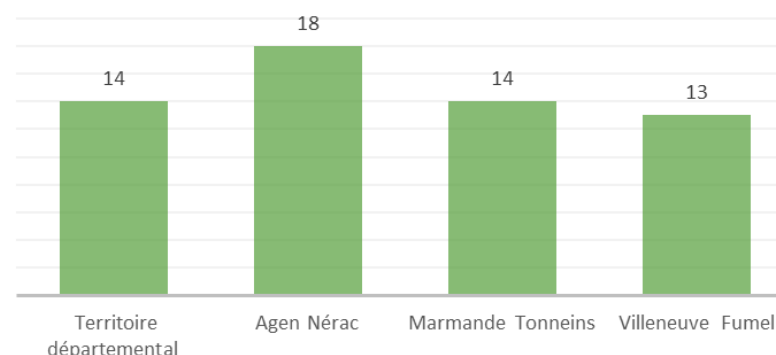
En second lieu, deux axes thématiques font véritablement l'objet d'une déclinaison complémentaire, ajustée aux besoins de chaque territoire et des bénéficiaires du RSA concernés. Il s'agit de l'axe « Emploi et

mobilisation des entreprises » et de l'axe « Insertion sociale dans son environnement » que l'on retrouve déclinés sur les trois territoires.

Enfin, sur le territoire de Villeneuve Fumel, une offre complémentaire d'action est proposée dans le champ de l'« Accès au droit et au juste droit ». Il s'agit du soutien à l'espace numérique et multimédia de Villeréal, qui vise à répondre à la problématique de l'exclusion numérique en zone rurale.

L'analyse des actions soutenues en 2022 dans le cadre du PDI, sur les trois territoires d'intervention départementale, permet de comparer le nombre des actions programmées :

Figure 13. Nombre d'actions soutenues par territoire



Ce graphique révèle le relatif équilibre, en termes de nombre d'actions, pour chacun des trois territoires d'intervention du Département, au titre du PDI, en 2022.

Seul le territoire d'Agen Nérac se voit proposer un nombre d'actions, soutenues en 2022 par le PDI, plus important (18). Ceci s'explique par la densité en termes de nombre d'habitants de ce territoire.

En outre, cet histogramme fait apparaître que le même nombre d'actions (14) est déployé de manière homogène sur tout le territoire départemental.

La stratégie du département de construire une offre d'insertion commune à tous les habitants, sur tous les territoires, tant en termes d'axes d'intervention que de nombre d'actions est ici mise en lumière.

L'intervention homogénéisée est un socle qui permet de répondre aux besoins des personnes dans une vision holistique, comme le démontrent les actions suivantes programmées selon les quatre axes thématiques :

| Actions déployées sur le territoire départemental, par axe thématique |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/>  | <b>Accès au droit et au juste droit</b>              |
|   | Information juridique                                |
| <input type="checkbox"/>  | <b>Emploi et mobilisation des entreprises</b>        |
|   | Accompagnement de droit commun dans le cadre du PPAE |
|   | Accompagnement des Travailleurs indépendants         |
|   | Accompagnement personnalisé                          |
|   | Aide à la garde d'enfants                            |
|   | Financement des projets individuels de formation     |
|   | Plateforme de savoirs de base                        |
|   | Soutien aux structures de l'IAE                      |
| <input type="checkbox"/>  | <b>Insertion sociale dans son environnement</b>      |
|   | Aides à la mobilité                                  |
|   | Appui à l'accompagnement social                      |
| <input type="checkbox"/>  | <b>Santé et insertion</b>                            |
|   | Accompagnement psychologique                         |
|   | Bilan de santé                                       |

Cette analyse confirme la recherche d'équilibre entre les territoires et entre les axes thématiques considérés comme prioritaires, que permet, en 2022 le PDI du Lot-et-Garonne renouvelé.

Cet équilibre est, semble-t-il, le résultat des objectifs de territorialisation posés, dès 2016 dans le cadre de la gouvernance du PDI-PTI, rappelés ici :

« Le diagnostic a montré que le Département s'est engagé depuis plusieurs années dans un renforcement de la territorialisation de sa politique d'insertion. Cette territorialisation passe par une « lecture » territoriale des problématiques et des solutions (mise en place

d'expérimentations locales etc.), par des équipes intervenant en appui du siège pour piloter le dispositif dans chacun des CMS, et par une instance partenariale nouvelle, les Conférences Locales d'Insertion. Le Conseil Départemental souhaite aujourd'hui poursuivre cette logique, pour conforter ce fonctionnement à double échelle lui permettant de s'adapter au mieux à la diversité des réalités infra-départementales, des ressources et des partenariats. »

## LE PILOTAGE DE LA POLITIQUE D'INSERTION

Dès 2016, donc, un outil de pilotage territorialisé est posé (les Conférences Locales d'Insertion), afin de permettre l'animation stratégique des partenariats sur chacun des territoires.

Il sera important, dans le cadre de la construction de la nouvelle programmation de repenser ce cadre de gouvernance, en l'ajustant aux territoires et aux acteurs, partenaires du Département dans la mise en œuvre de sa politique d'insertion.

En effet, « en tant que chef de file de la politique d'insertion, le Département assure le pilotage d'ensemble de la démarche et du partenariat. Pour endosser cette fonction, le Département doit s'organiser et se structurer en interne. En appui auprès de ses équipes départementales dédiées au pilotage de la politique d'insertion, il fait le choix de s'appuyer sur ses équipes territoriales et sur le concours de l'ensemble de ses directions, dans une logique de transversalité et de cohérence de son action. »

Ce travail de structuration du cadre de gouvernance pourra être animé, durant le comité de pilotage de restitution des travaux prospectifs (à programmer mi-octobre 2022).

Dans la partie suivante, nous porterons un regard sur le déploiement de chacun des quatre axes thématiques, enrichi de préconisations opérationnelles ou chantiers, supports à l'animation des travaux prospectifs.

## FOCUS SUR LES QUATRE AXES DU PDI/PTI 2022-2023

### AXE 1 : L'ACCES AU DROIT ET AU JUSTE DROIT

**Définition de la notion.** « L'accès au droit renvoie à des choix sociaux et politiques qui visent à favoriser l'inclusion des personnes. Avoir accès à ses droits, c'est pouvoir connaître, s'informer et être orienté en fonction de ses capacités, de ses ressources et de son environnement. L'accès au droit est variable en fonction de l'origine de la demande et du territoire. L'accès aux droits s'organise. Il permet de prévenir l'aggravation des situations. Pour cela, il s'agit d'avoir droit à un accueil de qualité, ainsi qu'à la prise en compte de ses besoins dans leur globalité. Pour garantir l'accès au droit ou à son maintien, le versement des sommes exactes doit être assuré le plus rapidement possible. Mais la rapidité ne peut pas être réalisée au détriment de la qualité du service rendu pour éviter tout indu. »

#### LES 3 CHIFFRES CLES A RETENIR

**42 espaces d'accueil de proximité** maillent le territoire départemental

**9 %** des Lot-et-Garonnais mettent plus de **7 minutes à rejoindre les équipements et services de proximité**, contre 5 % des Français métropolitains

**2 sur 10** Un des niveaux de vie les plus faibles de la région : près de deux personnes sur dix sous le seuil de pauvreté

#### Les enjeux partagés en 2022

Sur de territoire de Lot-et-Garonne, l'accueil inconditionnel de proximité est assuré par les **centres médicaux sociaux (CMS)** complété de **permanences** (8 centres médico-sociaux, 42 permanences d'accueil). Cet accueil se construit à partir du maillage fort des services départementaux mais il requière aussi le soutien des partenaires afin de sécuriser la rapidité des réponses apportées. L'hétérogénéité du réseau territorial des partenaires peut générer des lourdeurs, des difficultés de réponses ou des retards dans le traitement des demandes. De plus, le non-recours pour cause de non-connaissance ou d'éloignement des publics vis-à-vis de ces

services, de dématérialisation de l'accès ou du renouvellement des droits, apparaît important.

Afin de répondre à ces enjeux, un certain nombre de propositions ont été formulées durant les travaux pilotés début 2022. Ils peuvent être structurés en quatre chantiers :

- ▶ **Restructurer l'étape de l'accueil des nouveaux bénéficiaires** (information initiale, courriers, messages clés - sur les droits et devoirs notamment) en mobilisant les professionnels, les équipes pluridisciplinaires mais aussi les outils numériques à disposition (plateformes, outils d'estimation des droits, etc.) ;
- ▶ **Cartographier la présence des partenaires de proximité et construire un dialogue dans la durée** entre professionnels sur chaque territoire ;
- ▶ **Engager des démarches d'aller-vers les citoyens éloignés des services** (physique et digital) ;
- ▶ Au titre de la lutte contre l'exclusion numérique, **travailler en concertation avec les collectivités locales et les acteurs du secteur**, pour construire une offre de soutien du repérage à la résolution des situations d'exclusion ;
- ▶ **Construire le cadre de référence pour que le juste droit s'applique.**

## AXE 2 : SANTE ET INSERTION

**Définition de la notion.** « La santé est un équilibre de bien-être entre un état physique, psychologique et social ressenti par la personne accompagnée, qui lui permet de s'inscrire dans une dynamique, d'insertion. Il s'agit de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour inscrire la personne accompagnée dans son parcours de soins et favoriser à terme son insertion. A partir de ses besoins, envisager un changement sur le plan professionnel et/ou personnel, le responsabiliser en lui redonnant du pouvoir d'agir sur sa santé et son insertion. »

| LES 3 CHIFFRES CLES A RETENIR   |   |   |
|---|---|---|
| <b>-14%</b>   | <b>11,7%</b>  | <b>25%</b>  |
| Le nombre de personnes ayant bénéficié d'au moins une action visant l'accès aux soins a diminué de 14% entre 2018 et 2021 | des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, dans le Lot-et-Garonne, ont déclaré leur état de santé comme un des freins périphériques à l'emploi | des bénéficiaires du RSA lot-et-garonnais, en orientation sociale, expriment une problématique de santé |

### Les enjeux partagés en 2022

Les partenaires du territoire partagent le constat que la résolution des problématiques de santé est un **activateur de retour à l'emploi et à l'insertion** dans sa globalité.

Cependant, la pluralité des problématiques individuelles, couplée avec l'hétérogénéité de l'offre de soin territoriale, dont la **désertification de certains territoires**, rend complexe l'orientation, notamment par les professionnels polyvalents de secteur. Ce domaine spécifique requière donc un plan d'action ambitieux.

Dans ce champ spécifique de la santé, plusieurs réponses sont en adéquation avec les propositions formulées au titre de l'accès au droit.

Elles pourraient donc permettre de réinventer les échanges entre les professionnels des deux champs, dans une perspective d'améliorer le repérage, la prise en charge et la résolution des problématiques de santé :

- ▶ **Cartographier l'offre de soin au niveau de chaque territoire d'action sociale** (présence des professionnels) et les outils qui en découlent (actions connexes) en partenariat avec l'ARS, la MDPH, et les collectivités

locales pour faciliter les orientations par les professionnels du territoire ;

- ▶ **Construire le dialogue entre professionnels des deux champs** (au niveau de chaque territoire) et les **outils de saisine des services de santé** (au niveau départemental) ;
- ▶ **Mobiliser différemment l'ensemble des professionnels de l'action sociale** (CPEF, conseillères conjugales, TISF, etc.) pour faciliter l'aller-vers les personnes isolées ;
- ▶ **Expérimenter des modalités innovantes** de réponse aux problématiques de santé **pour stimuler de nouvelles formes de coopération** (budget départemental dédié, « Cellule appui santé », numéro vert, etc.).

## AXE 3 : L'INSERTION SOCIALE DANS SON ENVIRONNEMENT

**Définition de la notion.** « Il s'agit d'un processus permettant l'intégration d'une personne dans la société afin qu'elle y trouve toute sa place. L'insertion sociale se caractérise par l'ensemble des actions qui visent à faire évoluer un individu vers des échanges satisfaisants dans son environnement. Agir en termes d'insertion suppose donc qu'on agisse autant avec la personne qu'avec et sur l'environnement. Cette notion est également très dépendante de valeurs culturelles, politiques, géographiques, historiques, etc. »



## LES 3 CHIFFRES CLES A RETENIR

### +5 points en 3 ans

Les bénéficiaires du RSA restent inscrits de plus en plus longtemps : alors qu'ils étaient 63% à être inscrits depuis plus de 2 ans en 2018, ils sont 68% en 2021

Près de **41%**

des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ont déclaré au moins un **frein périphérique à l'emploi** dans le Lot-et-Garonne.

**12,6%**

Les **moyens de transport** sont cités comme un frein à l'insertion, par 12,6% des demandeurs d'emploi, contre seulement 8,5% au plan régional

### Les enjeux partagés en 2022

L'analyse des actions soutenues en 2022 dans le cadre du PDI, révèle que l'offre au titre de **l'insertion sociale est très riche et plurielle** selon chaque territoire infra-départemental. Elle s'appuie sur un investissement important de la collectivité départementale.

Cependant, qu'il s'agisse de l'accès au logement, de l'accès à des modes de garde adaptés, de la mobilité ou encore des étapes de remobilisation avant toute offre d'insertion sociale, la **lisibilité de cette offre** est questionnée.

En outre, les conditions d'accès à chacun des dispositifs, les calendriers d'entrée, les modalités d'accompagnement rendent très complexe l'accès des publics aux réponses existantes, de même que l'orientation adaptée par les professionnels de secteur. Plusieurs préconisations sont donc à travailler dans le cadre de la concertation à venir :

- ▶ **Mettre sur pied une stratégie de prise en charge des besoins primaires pour impulser la mise en œuvre des parcours** : espaces d'accueil, domiciliation, hébergement, pour

les publics les plus vulnérables (ex. gens du voyage, travailleurs saisonniers) ;

- ▶ **Envisager un cadre financier souple entre institutions financeuses**, propice à la construction de réponses ajustées aux besoins émergents, qui favorise l'émergence de réponses expérimentales ;
- ▶ **Construire des espaces de dialogue** sur chaque territoire, **incluant notamment les bénévoles associatifs**, pour améliorer l'interconnaissance entre professionnels et intervenants sociaux ;
- ▶ **Articuler offre d'insertion et offre sportive et culturelle.**



## AXES 4 & 5 : L'EMPLOI D'ABORD ET LA MOBILISATION DES ENTREPRISES

**Définition de la notion d'Emploi d'abord.** « Au-delà d'un axe prioritaire de la collectivité, « l'emploi d'abord » est un droit fondamental lié à la volonté de la personne à s'insérer professionnellement. Il a pour finalité l'intérêt commun de la personne, de l'entreprise et de la collectivité qui est conditionné par l'investissement de chacune des parties. La finalité est de permettre à tout allocataire que le travail soit vécu comme une valeur positive. »

**La vision partagée en matière de mobilisation des entreprises.** « Les entreprises sont les structures (au sens large) qui proposent des emplois rémunérés par le biais d'un contrat de travail, produisant ou non des richesses et offrant la possibilité à tous, formés ou non de s'insérer dans le monde du travail, comme salariés ou entrepreneurs. Entreprises et insertion : deux mondes séparés au début, à faire se rejoindre. En cours de jonction, s'acculturer, se connaître et instaurer un partenariat pérenne ; faire que les passerelles existantes se multiplient. L'insertion sociale et l'insertion professionnelle : Deux types d'insertion à rapprocher dès que possible pour n'en faire qu'une. »

### LES 3 CHIFFRES CLES A RETENIR

|   |   |   |
|---|---|---|
| <p><b>60,4%</b></p> <p>de la population est sans diplôme ou d'un niveau infra-bac dans le Lot-et-Garonne, contre 54,6% au niveau régional</p> | <p><b>41%</b></p> <p>L'industrie agroalimentaire et l'agriculture représentent 41% des intentions d'embauche 2022, contre 19% seulement en région</p> | <p><b>Au 1er rang</b></p> <p>des 12 départements de la région, pour la part de demandeurs d'emploi pas ou peu qualifiés</p> |
|---|---|---|

#### Les enjeux partagés en 2022

Dès le précédent PDI, le Département s'est fortement investi pour construire des réponses au retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. C'est notamment le cas en 2022 avec la plateforme Job 47, avec le soutien à la création d'entreprise. Le Département a aussi su soutenir des modalités innovantes d'intervention, par la possibilité de cumul RSA activité ou encore en matière de mobilisation des entreprises dans les parcours, avec l'expérimentation portée par A.CO.R. dans le Sud du département.

Cependant, ces nouveaux outils n'ont pas encore diffusé leurs modalités d'intervention au sein de l'équipe des professionnels et il ressort un véritable besoin d'accompagner la montée en compétence des

professionnels pour intégrer ces nouvelles pratiques dans leurs accompagnements. De plus, les tensions de recrutement sur le marché du travail n'ont pas encore fait bouger les représentations des employeurs sur les publics les plus éloignés de l'emploi. Il en ressort des difficultés à transformer les parcours et pérenniser les recrutements de bénéficiaires des minimas sociaux.

Les travaux prospectifs à mener au second semestre 2022 doivent, notamment, s'appuyer sur les préconisations suivantes :

- ▶ **Accompagner la montée en compétences des professionnels de l'action sociale dans le champ de l'emploi** pour intégrer, dès l'étape de l'accueil, les outils de mobilisation des compétences des bénéficiaires du rSa (PMSMP, visites d'entreprises,

job dating) et plus globalement pour solidifier le dialogue avec les acteurs de l'emploi (SPE et opérateurs) ;

- ▶ **Mobiliser les employeurs pour favoriser les parcours d'insertion** (notamment le club des entreprises inclusives, les partenaires sociaux, les réseaux consulaires) pour faciliter l'inter-connaissance et construire des opportunités de découverte du monde du travail, dès les premières étapes du parcours d'insertion ;
- ▶ **Soutenir l'émergence de nouvelles expérimentations** (à l'instar de l'expérimentation Territoire zéro chômeur) pour développer de nouvelles modalités d'intervention au profit de l'emploi sur les territoires.

## LE SOUTIEN A L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

### LE CHIFFRE CLE A RETENIR

**-41%**

Evolution 2018-2021 du nombre de personnes soumises aux droits et devoirs et orientées vers un organisme autre que Pôle emploi au 31/12 de l'année ayant un CER en cours de validité à cette même date contenant au moins une action visant à s'inscrire dans une **mesure d'insertion par l'activité économique (IAE)**

Il nous est apparu intéressant de poser un regard sur le soutien à l'IAE, en tant qu'offre d'insertion professionnelle adaptée à certains bénéficiaires du RSA, pour accompagner la réflexion et des ajustements possibles de la future programmation.

Ainsi au titre des **ateliers et chantiers d'insertion (ACI)**, le tableau ci-après révèle le manque de diversité des activités soutenues, à la faveur de postes pour des activités d'espaces verts (sur 140 postes ouverts en ACI) :

| Répartition des postes en ACI par activité et par territoires, 2022 |
|---|
| <b>Agen Nérac</b>   |
| espaces verts (14 postes RSA)                                       |
| espaces verts/petit bâtiment (16 postes RSA)                        |
| espaces verts/petit patrimoine (32 postes RSA)                      |
| espaces verts/manutention (8 postes RSA)                            |
| espaces verts/menuiserie (9 postes RSA)                             |
| <b>Marmande Tonneins</b>  |
| espaces verts/bâtiment (14 postes)                                  |
| espaces verts/bâtiment (13 postes)                                  |
| espaces verts (4 postes)  |
| mécanique automobile (4 postes)/mobilité accompagnée (2 postes)     |
| <b>Villeneuve Fumel</b>   |
| espaces verts (14 postes)   |
| espaces verts/petit bâtiment (10 postes)                            |

Au titre du **soutien aux postes en entreprises d'insertion**, la diversité des activités est plus importante, bien que le nombre de postes (65 postes au total) soit relativement faible et le déséquilibre entre le territoire d'Agen Nérac (44 postes) et celui de Villeneuve Fumel (9 postes) reste important :

| Répartition des postes en EI par activité et par territoires, 2022 |
|--|
| <b>Agen Nérac</b>  |
| archivage (3 postes RSA)   |
| métiers de la propreté (16 postes)                                 |
| petit bâtiment, services à la personne (17 postes)                 |
| recyclerie (8 postes RSA)  |
| <b>Marmande Tonneins</b>   |
| e-commerce, mobilier de bureau, événementiel                       |
| traitement des déchets électroniques et électriques                |
| tri déchets (12 postes)  |
| <b>Villeneuve Fumel</b>  |
| bâtiment (6 postes)  |
| recyclerie d'utilité sociale (3 postes)                            |

D'une manière générale, il sera important de s'appuyer sur les travaux prospectifs pour **stimuler le déploiement de l'IAE** (tant en termes de diversité des activités comme de nombre de postes ouverts) dans le cadre de la prochaine programmation.

## SYNTHESE DE L'ETAT DES LIEUX

| FORCES   | FAIBLESSES   |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les personnes soumises aux droits et aux devoirs sont <b>plus souvent orientées</b></li> <li>• Est en augmentation sur 3 ans le nombre de personnes ayant bénéficié d'au moins une action visant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>l'accès aux droits</b> ou l'aide dans les <b>démarches administratives</b></li> <li>○ à s'inscrire dans un <b>parcours de recherche d'emploi</b></li> <li>○ l'accès à un <b>logement</b>, au relogement ou à l'amélioration de l'habitat</li> <li>○ <b>la famille et la parentalité</b></li> <li>○ <b>la mobilité</b></li> <li>○ <b>l'autonomie financière</b></li> <li>○ la lutte contre l'illettrisme ou l'acquisition des savoirs de base</li> <li>○ à trouver des activités, stages ou formations destinés à acquérir des <b>compétences professionnelles</b></li> </ul> </li> <li>• En quatre ans, le nombre d'<b>orientations des personnes présentant une problématique de santé</b> a doublé</li> <li>• Le <b>PDI soutient une pluralité d'actions</b> dans les champs de l'accès aux droits, de la santé, de l'insertion sociale et de l'insertion professionnelle</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Est en baisse sur 3 ans le nombre de personnes ayant bénéficié d'au moins une action visant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>l'accès aux soins</b></li> <li>○ <b>faciliter le lien social</b></li> <li>○ s'inscrire dans une mesure <b>d'insertion par l'activité économique (IAE)</b></li> <li>○ aidant à la réalisation d'un <b>projet de création, de reprise ou de poursuite d'une activité non salariée</b></li> </ul> </li> <li>• L'offre d'insertion se révèle très <b>hétérogène d'un territoire à l'autre, peu lisible</b> et parfois, <b>complexe à activer</b></li> <li>• Certaines réponses n'existent pas, ou ne sont pas proposées aux bénéficiaires du RSA sur certains territoires</li> <li>• L'<b>animation du PDI-PTI est peu lisible</b> (notamment au niveau infra-départemental)</li> </ul> |
| OPPORTUNITES   | MENACES  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le <b>nombre de personnes soumises aux droits et aux devoirs tend à décroître</b></li> <li>• Cette baisse est particulièrement marquée pour les <b>jeunes de moins de 30 ans, qui bénéficient de nouveaux dispositifs en sortie de crise COVID</b></li> <li>• La richesse de l'offre de service (insertion sociale, santé, emploi) est un levier pour <b>construire des formats d'animation de territoire, adaptée aux professionnels présents</b></li> <li>• La possibilité de <b>stimuler des expérimentations</b> qui mobilisent plusieurs partenaires sur un même territoire pour construire des réponses adaptées</li> <li>• Construire un <b>cadre renouvelé d'offre en matière d'IAE</b> sur le territoire (nombre de places et secteurs d'activité)</li> <li>• S'appuyer sur la restitution des travaux prospectifs (COPIL octobre 2022) pour <b>reconstruire un cadre de gouvernance qui sécurise l'implication de tous les acteurs</b> dans la durée</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les bénéficiaires du RSA restent <b>inscrits de plus en plus longtemps</b></li> <li>• <b>Des enveloppes de financements très diverses</b> (de 3 600 € à plus de 100 000 €) qui peuvent rendre difficile le suivi des réalisations et le dialogue de gestion</li> <li>• Un mode de soutien aux actions qui peut <b>déséquilibrer les relations entre les opérateurs sur chaque territoire</b> (risque de mise en concurrence)</li> </ul>   |

## SUITES À DONNER

La fin de la première phase de cette mission, qui se traduit, en premier lieu, par ce rapport synthétique, fera ensuite l'objet d'un support de restitution, qui sera présenté durant la réunion du COPIL du 25 juillet 2022.

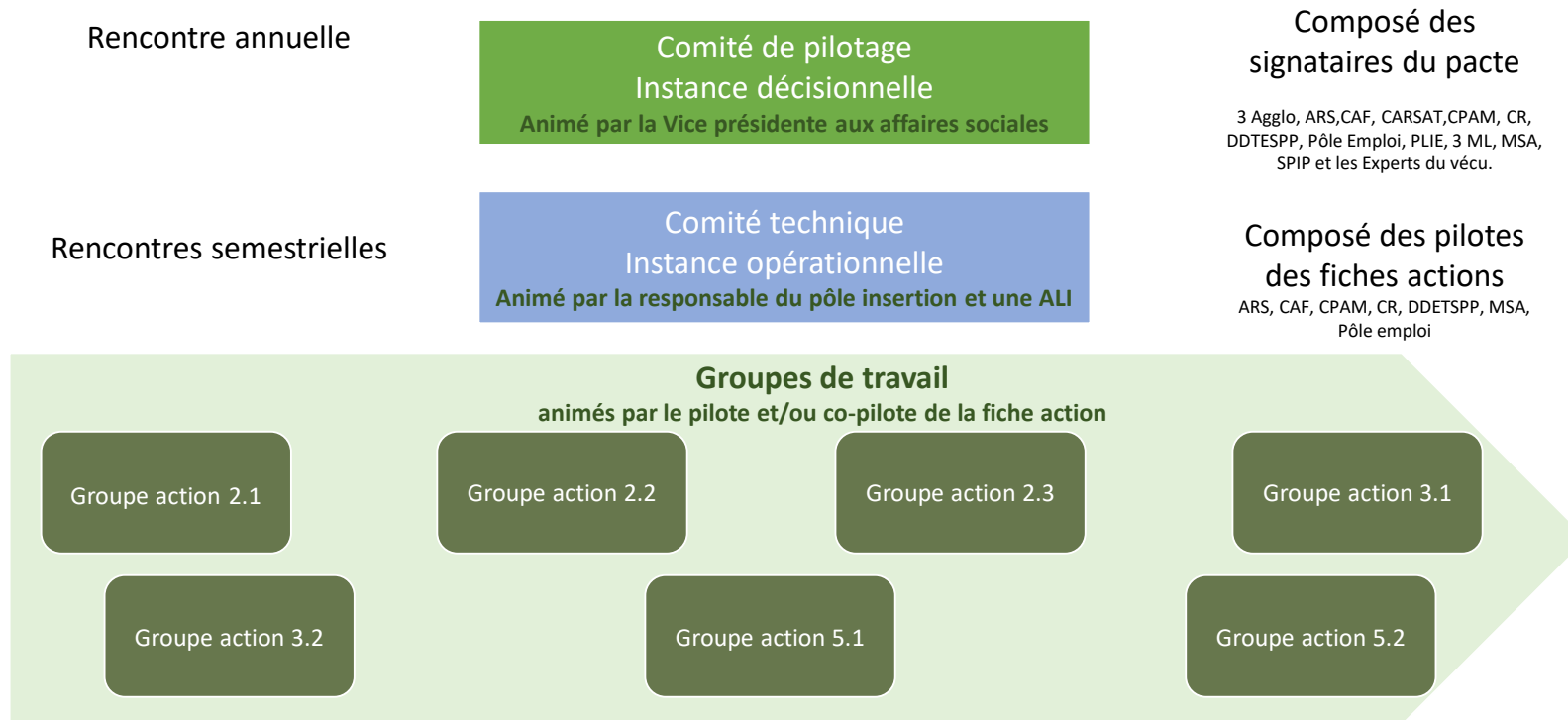
Dans un second temps, suite à la validation définitive de cette analyse, une infographie illustrée de l'état des lieux sera réalisée. Elle permettra de soutenir le **lancement des travaux prospectifs**, programmés en seconde phase de mission, à partir de septembre 2022.

En effet, la seconde phase de cette mission vise, sur la base du bilan synthétique du PDI-PTI 2016-2020 et de l'état des lieux de l'insertion, à **identifier les actions prioritaires avec les partenaires du territoire, et à coconstruire les modalités de coordination pour la programmation 2023-2027 des PDI et PTI**, car il est souhaité que, pour la prochaine programmation, le PTI fasse l'objet d'un document distinct du PDI (le PDI formalisant les actions propres au Conseil départemental afin de répondre aux engagements du PTI).

C'est donc dans un troisième temps, à partir du mois d'octobre 2022, que les deux programmations départementales seront co-écrites avec les membres du comité de pilotage, en cohérence avec l'état des lieux présenté ici ainsi qu'avec les travaux partenariaux prospectifs à venir.

## GOUVERNANCE

# Gouvernance du Pacte Territorial d'insertion



En fonction des besoins, des groupes de travail sont composés par des professionnels des différentes structures impactées par le PTI et par des experts du vécu.